RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2004 2005

Ministère du Conseil exécutif

106-01758/

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2004
2005

Ministère du Conseil exécutif

La présente publication a été rédigée
par le ministère du Conseil exécutif.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord, 1er étage
Québec (Québec) G1N 2E5

Graphisme et mise en page : Charles Lessard
Page couverture : Paquin design graphique

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-44578-3
ISSN 0711-0022
© Gouvernement du Québec, 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice 2004-2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le premier ministre,

Jean Charest

Québec, octobre 2005

Monsieur Jean Charest
Premier ministre
Ministère du Conseil exécutif
835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* du ministère du Conseil exécutif. Je vous saurais gré de le déposer à l'Assemblée nationale, comme le requiert la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

Le présent rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère en ce qui concerne les orientations et les objectifs retenus dans le plan stratégique ainsi que dans le plan annuel de gestion des dépenses.

De plus, le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* contient une déclaration portant sur la fiabilité des données.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le secrétaire général du Conseil exécutif,

André Dicaire

Québec, octobre 2005

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données 13

Introduction 15

Partie 1

Présentation générale du Ministère

Conseil exécutif 19
- **Rôle** 19
- **Composition et organisation** 19
  - Comité des priorités 20
  - Comité de législation 20
  - Autres comités ministériels permanents 20
    - Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel 20
    - Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable 21
    - Comité ministériel à la décentralisation et aux régions 21

Ministère du Conseil exécutif 22
- **Mission et domaines d'activité** 22
- **Organisation administrative** 22
  - Secrétariat général et Greffe du Conseil exécutif 23
  - Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques 24
  - Secrétariats des comités ministériels de coordination 24
  - Secrétariat à la législation 24
  - Secrétariat à la communication gouvernementale 24
  - Secrétariat aux emplois supérieurs 25
  - Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes 26
  - Secrétariat aux affaires autochtones 26
  - Secrétariat à la jeunesse 27
  - Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information 27
  - Secrétariat des forums 28
  - Secrétariat de l'Ordre national du Québec 28
  - Direction générale de l'administration 28

Lieutenant-gouverneur 29

Partie 2

Résultats relatifs aux activités de soutien à la prise de décision du gouvernement et à la gestion de l'État

CONTEXTE 33

ORIENTATION 1

Assurer un soutien de qualité à la prise de décision du gouvernement 34

AXE D'INTERVENTION 1
Une expertise de qualité 34

AXE D'INTERVENTION 2
Une coordination et une concertation efficaces 39

ORIENTATION 2

Contribuer, en tant qu'acteur de premier plan, à la gestion moderne de l'État 43

AXE D'INTERVENTION 1
Une préoccupation d'assurer des services de qualité 43

AXE D'INTERVENTION 2
Une réglementation gouvernementale de meilleure qualité pour les citoyens et les entreprises 45

AXE D'INTERVENTION 3
Une haute fonction publique compétente et représentative 46

Partie 3

Résultats relatifs aux Affaires autochtones

FAITS SAILLANTS 53

ORIENTATION

Contribuer à l'établissement et au maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones, et favoriser leur développement économique 54

AXE D'INTERVENTION 1
La conclusion d'ententes avec les nations et les communautés autochtones 54

AXE D'INTERVENTION 2
Une autonomie financière et un développement économique accrus 56

AXE D'INTERVENTION 3
Des mécanismes de concertation politique et de règlement de dossiers particuliers (fiscalité et foresterie) 57

Partie 4

Résultats relatifs aux Affaires intergouvernementales canadiennes

FAITS SAILLANTS 61

ORIENTATION

Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada et coordonner les relations avec les communautés francophones et acadienne du Canada 62

AXE D'INTERVENTION 1
Concertation entre le Québec et ses partenaires 62

AXE D'INTERVENTION 2
Le suivi et le conseil à l'égard du dossier constitutionnel et des politiques des autres gouvernements quant à leurs incidences sur le Québec 64

AXE D'INTERVENTION 3
Le renforcement des rapports de solidarité et de coopération entre le Québec et les communautés acadienne et francophones 66

Partie 5

Résultats relatifs à la Jeunesse

FAITS SAILLANTS 71

ORIENTATION

Assurer la participation pleine et entière des jeunes à la société québécoise 72

AXE D'INTERVENTION 1
La coordination gouvernementale des priorités jeunesse 72

AXE D'INTERVENTION 2
La mise en œuvre du Plan d'action jeunesse 2002-2005 73

Partie 6

Résultats relatifs à la Réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information

FAITS SAILLANTS 77

ORIENTATION 1

Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques 78

AXE D'INTERVENTION 1
Soutenir le ministre dans la réalisation de réformes en vue d'améliorer la vie démocratique au Québec 78

AXE D'INTERVENTION 2
S'informer sur les projets de réforme ailleurs au Canada et informer sur le projet du gouvernement du Québec 80

ORIENTATION 2

Fournir une expertise de qualité pour la prise de décision du gouvernement 80

AXE D'INTERVENTION
Une expertise pertinente et opportune 81

ORIENTATION 3

Faciliter l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels 81

AXE D'INTERVENTION 1
Procéder à la révision de la législation 82

AXE D'INTERVENTION 2
Soutenir les ministères et organismes dans l'application de la législation 82

Partie 7

Utilisation des ressources

Ressources humaines 87

Ressources financières 89

Ressources matérielles 91

Ressources informationnelles 91

Partie 8

Autres éléments de bilan

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels 95

Plan d'action gouvernemental sur la protection des renseignements personnels 95

Priorités d'action pour l'année 2005-2006 95

Accès à l'information 95

Recommandations du Vérificateur général relatives au développement durable au gouvernement du Québec 95

Politique linguistique 96

Utilisation du français dans les technologies de l'information 96

Annexes

Annexe 1
Composition des comités ministériels permanents 99

Annexe 2
Déclaration de services aux citoyens 103

Annexe 3
Organigramme du ministère du Conseil exécutif

Déclaration sur la fiabilité des données

Les renseignements apparaissant dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du secrétaire général du ministère du Conseil exécutif, du secrétaire général associé au cabinet du secrétaire général, des secrétaires généraux associés et des secrétaires adjoints, responsables des secrétariats du Ministère, du greffier adjoint, du secrétaire adjoint auprès du secrétaire général, du secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation ainsi que du directeur général de l'administration. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et la fiabilité des données qui sont contenues dans le rapport.

Le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* décrit fidèlement la mission, les mandats, les orientations stratégiques, les axes d'intervention et les objectifs du ministère du Conseil exécutif.

Le rapport expose également les résultats obtenus au cours de l'exercice financier 2004-2005. Il couvre l'ensemble des activités du Ministère et, à la connaissance des signataires de la présente déclaration, montre des données exactes et fiables.

Andre Dicaire
Secrétaire général

Daniel Bienvenue
Secrétaire général associé
Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Alain Bolduc
Secrétaire général associé
Secrétariat à la communication gouvernementale

Louis Borgeat
Secrétaire général associé
Secrétariat à la législation

Pierre H. Cadieux
Secrétaire général associé
Secrétariat aux affaires autochtones

Camille Horth
Secrétaire général associé
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Marc Lacroix
Secrétaire général associé
Secrétariat aux emplois supérieurs

Yves Pleau
Secrétaire général associé
Cabinet du secrétaire général

Robert Sauvé
Secrétaire général associé
Secrétariat des forums

Catherine Ferembach
Secrétaire adjointe
Secrétariat à la jeunesse

André Fortier
Secrétaire adjoint
Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques
et à l'accès à l'information

Suzanne Giguère
Secrétaire adjointe
Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité
économique et du développement durable
Secrétariat du Comité ministériel à la décentralisation et aux régions

Michel Hamelin
Secrétaire adjoint
Secrétariat du Comité ministériel du développement social,
éducatif et culturel

Alain Lauzier
Secrétaire adjoint auprès du secrétaire général

Alain Parenteau
Greffier adjoint

Louis Sormany
Secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation

Guy Deschênes
Directeur général
Direction générale de l'administration
Directeur par intérim
Ordre national du Québec

Québec, mai 2005

Introduction

La *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit qu'un ministère doit préparer et déposer à l'Assemblée nationale un rapport annuel de gestion.

En vertu de la loi, ce rapport doit notamment comprendre :

- une présentation des résultats obtenus par rapport aux objectifs définis dans le plan stratégique du ministère et, le cas échéant, dans son plan annuel de gestion des dépenses ;
- une déclaration attestant la fiabilité des données contenues dans le rapport.

Le présent rapport du ministère du Conseil exécutif, préparé suivant les renseignements accessibles au 31 mars 2005, comporte huit parties.

Dans la **première partie** est établie la distinction entre le Conseil exécutif et le ministère du Conseil exécutif. Le rôle ainsi que les principales responsabilités et activités de leurs unités constituantes respectives y sont aussi décrits.

La **deuxième partie** rend compte des résultats obtenus par les unités administratives au regard des orientations et des axes d'intervention liés en particulier aux fonctions de conseil et d'assistance auprès du premier ministre et du Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État québécois.

Les **parties 3** à **6** sont consacrées aux résultats atteints par le Ministère en ce qui concerne les orientations stratégiques particulières relatives aux affaires autochtones, aux affaires intergouvernementales canadiennes, à la jeunesse, au projet de réforme des institutions démocratiques ainsi qu'à l'accès à l'information.

La **partie 7**, quant à elle, présente les résultats du Ministère et de ses unités en ce qui a trait à l'utilisation des ressources en 2004-2005.

Enfin, la **partie 8** du rapport contient quelques autres éléments du bilan annuel, dont des données relatives à la protection des renseignements personnels et à l'accès à l'information, le suivi des recommandations du Vérificateur général quant au développement durable au gouvernement du Québec, ainsi que des données concernant l'application de la politique linguistique et l'utilisation du français dans les technologies de l'information.

Les **annexes** au rapport rappellent sommairement la composition des comités ministériels permanents de même que les principaux éléments de la *Déclaration de services aux citoyens* et présentent l'organigramme du Ministère.

Partie 1

Présentation générale du Ministère

Conseil exécutif

Rôle

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, a pour rôle de définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'administration de l'État. Il forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Principal organe décisionnel du gouvernement, le Conseil des ministres assume la direction du gouvernement et la mise en application des lois. C'est l'instance où se réalisent les activités essentielles à la gestion de l'État, notamment :

- l'adoption des décrets, l'adoption des règlements ou l'approbation des projets de règlement ainsi que l'approbation des projets de loi que le Conseil exécutif entend soumettre à l'Assemblée nationale ;
- la définition d'un cadre financier (prévision des revenus et des dépenses à court et à moyen termes) ;
- la définition de politiques et de programmes ;
- la réalisation d'une planification stratégique des priorités gouvernementales ;
- la coordination de l'action des ministères et des organismes ;
- la supervision de l'évolution et du développement de l'organisation gouvernementale ;
- la nomination des hauts fonctionnaires et des dirigeants d'organismes et de sociétés publiques.

Composition et organisation

Sous la présidence du premier ministre, le Conseil des ministres réunit les ministres titulaires d'un ministère, les ministres responsables et les ministres délégués.

Afin d'accroître les efforts qu'il consacre à la planification et à la coordination ainsi que d'améliorer l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, le Conseil des ministres s'est doté – en plus du Conseil du trésor – des comités ministériels permanents suivants : le Comité des priorités, le Comité de législation, le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel, le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et le Comité ministériel à la décentralisation et aux régions.

À noter que le Comité des priorités, le Comité ministériel à la décentralisation et aux régions et le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel ont été créés au cours de l'exercice financier 2004-2005 et que le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel résulte de la fusion du Comité ministériel du développement social et du Comité ministériel de la citoyenneté et de la culture.

Comité des priorités

Le Comité des priorités a pour mandat :

- de définir l'orientation générale des politiques du gouvernement, de déterminer ses priorités d'action et d'en assurer le suivi ;
- d'examiner les enjeux budgétaires et financiers liés à l'élaboration du cadre financier, à la revue de programmes et à la préparation du budget, ainsi que les processus entourant ces opérations, et d'effectuer les arbitrages requis entre les priorités gouvernementales et les objectifs budgétaires ;
- d'examiner les dossiers stratégiques comportant des enjeux majeurs pour la société québécoise ou ayant de fortes incidences interministérielles afin d'évaluer leur opportunité et d'assurer la cohérence des politiques et des programmes gouvernementaux ;
- d'orienter la réflexion prospective sur des questions ayant des répercussions sur l'ensemble de l'activité gouvernementale ;
- de définir l'encadrement général de la planification stratégique des ministères et organismes.

Comité de législation

Comptant parmi les comités ministériels permanents du Conseil exécutif, le Comité de législation a pour mandat :

- de préparer, à l'intention du Conseil exécutif, des avis sur les implications législatives ou réglementaires des mémoires et autres documents qui lui sont soumis par le Conseil exécutif, le secrétaire général du Conseil exécutif ou le président du Comité de législation ;
- de s'assurer, une fois la décision prise par le Conseil exécutif, de la cohérence législative et juridique tant du projet de loi qui en découle que des amendements qu'on voudra apporter à ce dernier, lorsqu'il aura été présenté à l'Assemblée nationale ;
- de donner des directives concernant la rédaction des lois et des règlements.

Autres comités ministériels permanents

Les trois autres comités ministériels permanents ont pour principale fonction de formuler au Conseil des ministres, en vue d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale, des observations et des recommandations relatives aux mémoires et aux projets de décret qui leur sont présentés. Ces recommandations portent sur l'opportunité de donner suite aux propositions soumises, de même que sur la cohérence de celles-ci par rapport aux orientations et aux priorités gouvernementales et sur leurs modalités de mise en œuvre.

Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

Le mandat du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel (CMDSEC) consiste à assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales touchant l'éducation, la francophonie, les arts et les lettres, les biens culturels, l'information et les communications, la main-d'œuvre, la

formation professionnelle, la santé, la sécurité du revenu, la famille et l'enfance, la sécurité publique, la justice, les droits de la personne, les immigrants, les communautés culturelles, les aînés, les jeunes, la condition féminine, le sport et le loisir.

Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable

Le mandat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable (CMPEDD) consiste à assurer la cohérence de l'action gouvernementale dans les domaines du développement économique local et régional, de la protection de l'environnement, du territoire, de la création d'emplois, de la production, de la commercialisation et de l'exportation, de la simplification et de l'allégement de la réglementation ainsi que de l'innovation, de la recherche et de la technologie.

Comité ministériel à la décentralisation et aux régions

Le mandat du Comité ministériel à la décentralisation et aux régions (CMDR) est d'exercer un leadership par rapport à la démarche de régionalisation entreprise, de veiller à la cohérence des actions gouvernementales liées à cette démarche et d'en assurer le suivi.

Ministère du Conseil exécutif

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Sous la gouverne du secrétaire général et greffier du Conseil exécutif, il exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique.

Le Ministère est voué au soutien de la prise de décision effectuée dans les instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les fonctions d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres. Il a également la responsabilité de certains dossiers prioritaires dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Mission et domaines d'activité

Le ministère du Conseil exécutif :

- conseille et assiste le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État québécois ;
- facilite le développement d'une vision gouvernementale et s'assure de la cohérence entre les actions entreprises et cette vision ;
- veille au respect des compétences constitutionnelles du Québec et à l'intégrité de ses institutions ainsi qu'à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada ;
- coordonne les relations avec les communautés francophones et acadienne du Canada ;
- favorise une relation harmonieuse avec les communautés autochtones ;
- assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités relatives à la jeunesse ;
- assiste le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques dans ses fonctions liées à la mise en œuvre du projet global de réforme des institutions démocratiques ;
- assure la conservation des décisions et des procès-verbaux du Conseil des ministres, des serments des ministres et de leurs déclarations d'intérêts ainsi que des décrets.

Organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

En plus de la responsabilité qu'il assume à l'égard du fonctionnement du Ministère, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur hiérarchique de tous les sous-ministres du gouvernement.

Dans l'exécution de ses fonctions de dirigeant du Ministère, le secrétaire général est assisté des unités administratives suivantes : le Secrétariat général et le Greffe du Conseil exécutif, le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques, le Secrétariat à la législation et les secrétariats des trois autres comités ministériels

permanents (développement social, éducatif et culturel, prospérité économique et développement durable, décentralisation et régions), le Secrétariat à la communication gouvernementale, le Secrétariat aux emplois supérieurs, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le Secrétariat aux affaires autochtones, le Secrétariat à la jeunesse, le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information, le Secrétariat des forums, le Secrétariat de l'Ordre national du Québec et la Direction générale de l'administration. (Voir l'organigramme du Ministère à l'annexe 3 du présent rapport.)

Secrétariat général et Greffe du Conseil exécutif

Rôle du Secrétariat général

Le Secrétariat général a pour mandat principal d'assurer le secrétariat du Conseil des ministres. Il établit le lien avec les ministères, le Comité des priorités, les autres comités ministériels et le Conseil du trésor. Il voit à ce que les mémoires et les projets de décret fassent l'objet des analyses nécessaires avant d'être soumis au Conseil des ministres. Il coordonne les travaux du Comité des priorités, appuyé par le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques, ainsi que les travaux des autres comités ministériels permanents, appuyé par les secrétariats de ces comités. Il est responsable de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres, que ce soit en matière de conseil, de documentation, de sécurité ou encore de services offerts aux ministres. De lui relèvent la rédaction des décisions et des mémoires qui découlent des délibérations du Conseil ainsi que leur conservation.

Rôle du Greffe

Le secrétaire général du Conseil exécutif en est également le greffier. Assisté dans cette tâche par un greffier adjoint, il est responsable du Greffe, lequel est chargé du traitement des projets de décret qui doivent être adoptés par le Conseil des ministres. Le greffier agit en tant que conseiller relativement aux projets de décret et de règlement et à titre de conservateur de ces documents.

En tant que conseiller, le greffier du Conseil exécutif voit à ce que les projets de décret et de règlement soient conformes aux lois et à la réglementation en vigueur. Il les soumet au gouvernement après en avoir, au besoin, coordonné l'analyse et s'être assuré qu'ils sont correctement rédigés. Cette coordination s'exerce surtout auprès des comités ministériels permanents du Conseil exécutif et de leurs secrétariats, de même que du Conseil du trésor, du ministère des Finances et du ministère de la Justice. Le greffier du Conseil exécutif voit, de plus, à la diffusion et à la publication des décrets et des règlements dans la *Gazette officielle du Québec*.

À titre de dépositaire des décrets et de responsable de leur garde pour les quinze années suivant leur adoption, le greffier doit prendre les mesures nécessaires à leur conservation. Il a également la responsabilité de conserver les serments des membres du Conseil des ministres ainsi que leurs déclarations d'intérêts.

Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques exerce des fonctions d'appui au secrétaire général du gouvernement et joue un rôle de soutien essentiel en effectuant des travaux stratégiques et prioritaires. Il a également pour mission d'appuyer le secrétaire général dans la détermination des activités prioritaires du gouvernement et dans la réalisation de mandats relatifs à l'élaboration, à la coordination et au suivi des activités gouvernementales.

Le Secrétariat a également pour mandat de veiller à l'encadrement de la planification stratégique des ministères et organismes.

Le Secrétariat effectue, par ailleurs, des travaux de prospective portant sur les grandes tendances qui peuvent avoir une incidence sur les politiques publiques et la gouvernance. Il assure le suivi général des politiques publiques et, dans ce contexte, voit à la coordination du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

Secrétariats des comités ministériels de coordination

Les secrétariats des comités ministériels du développement social, éducatif et culturel, de la prospérité économique et du développement durable, ainsi qu'à la décentralisation et aux régions formulent, à l'intention des présidents et des ministres membres de ces comités et du Conseil des ministres, des avis et des recommandations sur les projets de loi et les projets de règlement, de politique, de décret, de stratégie ou de plan d'action soumis au gouvernement pour adoption. Ils procèdent à l'analyse de ces dossiers dans une perspective multisectorielle et de cohérence gouvernementale.

Secrétariat à la législation

Le Secrétariat à la législation assiste le Comité de législation dans ses travaux. Il effectue, à l'intention du Comité de législation ou à la demande du secrétaire général du Conseil exécutif, l'analyse des mémoires et des projets de loi qui doivent être présentés au Comité. Il voit à ce que les travaux d'élaboration des projets de loi, dans les ministères visés et au ministère de la Justice, soient exécutés selon un calendrier permettant la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement. Le Secrétariat coordonne, par ailleurs, l'ensemble des travaux de révision des projets de loi que le gouvernement entend proposer à l'Assemblée nationale. Il assure également le lien institutionnel entre le Conseil exécutif et les services de l'Assemblée nationale chargés de la traduction, de la révision et de l'impression des projets de loi.

Secrétariat à la communication gouvernementale

Le Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG) s'est vu confier par le Conseil des ministres le mandat d'assurer une gestion des communications gouvernementales qui permette d'augmenter la portée de ces communications et leur pertinence par rapport aux préoccupations de la population.

Pour réaliser son mandat, le Secrétariat analyse les projets de communication des ministères et organismes qui présentent une demande d'avis de pertinence. Conformément à sa mission, il gère la provision attribuée au ministère du Conseil exécutif et constituée d'une partie des budgets affectés aux activités de communication des ministères et de certains organismes. La

réalisation des projets de communication et, dans certains cas, le transfert des budgets nécessaires aux principales activités de communication des ministères et organismes sont assujettis à l'émission, par le SCG, d'un avis de pertinence favorable.

Par ailleurs, le Secrétariat fait connaître la position gouvernementale en ce qui regarde la tenue des événements qui impliquent une participation financière de l'État, sous forme de commandites ou de subventions, et pour lesquels la coordination de l'action de plusieurs ministères et organismes peut être nécessaire.

Le Secrétariat coordonne également la tenue d'événements et d'expositions, en collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux. Il offre, d'autre part, des services conseils aux ministères et organismes et il partage avec eux une vision horizontale des communications gouvernementales. Il fournit, de plus, de l'expertise et des services de communication aux divers secrétariats du ministère du Conseil exécutif.

Enfin, le Secrétariat à la communication gouvernementale organise ou coordonne la tenue, à l'initiative du gouvernement du Québec, d'événements spéciaux de grande envergure, tels les sommets, les forums et les consultations publiques.

Secrétariat aux emplois supérieurs

Le Secrétariat aux emplois supérieurs (SES) conseille le gouvernement afin que celui-ci puisse disposer d'une haute fonction publique performante et diversifiée, et il voit à son utilisation optimale pour une gouverne efficace de l'État.

Dans l'accomplissement de sa mission, le Secrétariat a pour responsabilités principales :

- d'assurer la réalisation des différentes étapes menant à la nomination des titulaires d'un emploi supérieur, au renouvellement de leur mandat, à leur réaffectation ou à leur reclassement ;
- d'évaluer et de recommander le niveau des emplois supérieurs ;
- de déterminer la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires ;
- d'offrir des activités de perfectionnement et des services d'accompagnement aux personnes nommées à la haute direction des ministères et organismes du gouvernement ;
- de conseiller le secrétaire général quant au respect des règles d'éthique et de déontologie s'appliquant aux hauts fonctionnaires et aux administrateurs publics.

Dans les ministères, les titulaires d'un emploi supérieur comprennent les sous-ministres, les sous-ministres associés ou adjoints, les délégués généraux ainsi que les délégués et les chefs de poste représentant le gouvernement à l'extérieur du Québec. Au sein des organismes, il s'agit des présidents, vice-présidents, secrétaires et membres à temps plein ou à temps partiel nommés par le gouvernement en vertu de la loi ou de tout autre acte constitutif.

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) est placé sous l'autorité du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information. Son mandat relève de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30) et ses principales activités sont les suivantes :

- conseiller le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes ;
- analyser les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en prenant en considération leurs diverses incidences sur le Québec ;
- assurer la défense et la promotion des intérêts du Québec ;
- coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada ;
- assumer, pour le gouvernement du Québec, la conduite de l'ensemble des négociations dans le domaine constitutionnel ;
- participer, de concert avec les ministères sectoriels, aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes ;
- contribuer à l'élaboration et à la négociation des ententes avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ;
- assurer la coordination de la négociation et de la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur ;
- coordonner les relations avec la francophonie canadienne, veiller à la mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada et gérer les programmes de coopération intergouvernementale et de soutien à la francophonie qui découlent de cette politique ;
- administrer le réseau de la représentation du Québec au Canada, lequel est composé de bureaux situés à Moncton, à Ottawa et à Toronto, ainsi que d'une antenne à Vancouver.

Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a pour mission de soutenir le ministre délégué aux Affaires autochtones dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone et dans l'établissement de relations harmonieuses et de liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général. Cela s'exprime notamment par la négociation d'ententes, par la diffusion d'une information appropriée et par un appui au développement social, économique et culturel des Amérindiens et des Inuits. Ainsi, le SAA s'avère la principale voie d'accès des Autochtones au gouvernement du Québec.

Les principales responsabilités et fonctions du Secrétariat sont les suivantes :

- élaborer des politiques gouvernementales en matière autochtone ;
- coordonner les activités des ministères et organismes qui œuvrent en milieu autochtone ;

- offrir aux Autochtones et à l'ensemble de la population de l'information concernant la question autochtone au Québec et les politiques gouvernementales en cette matière ;
- coordonner des activités de formation et de sensibilisation à la question autochtone afin de répondre aux besoins des ministères et organismes gouvernementaux ;
- diriger la négociation d'ententes visant au règlement de revendications autochtones ;
- conseiller les ministères quant à la négociation d'ententes sectorielles et veiller à leur mise en œuvre ;
- assurer la promotion et l'administration du Fonds de développement pour les Autochtones qui vise à soutenir financièrement des projets de développement économique et de création d'infrastructures communautaires en milieu autochtone.

Secrétariat à la jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) a pour mandat principal d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse en assurant la coordination de l'action gouvernementale à ce sujet. Plus précisément, ce mandat s'articule autour des objectifs suivants :

- assurer la cohérence des politiques et des initiatives gouvernementales en matière de jeunesse, notamment en exerçant son leadership auprès des ministères et organismes concernés ;
- soutenir l'actions jeunesse, de concert avec ses divers partenaires, soit les organismes jeunesse œuvrant sur les plans national, régional et local ;
- fournir des services d'information aux jeunes par l'intermédiaire du site Web du SAJ et d'un numéro sans frais ;
- procéder à l'analyse et à l'élaboration de politiques jeunesse gouvernementales, notamment la Stratégie d'action jeunesse.

Soucieux de créer un environnement favorable à la participation des jeunes à la société québécoise, le SAJ travaille à développer chez eux une culture entrepreneuriale grâce au Défi de l'entrepreneuriat jeunesse. Il procède également au développement du portail jeunesse *Espace J*, qui vise à fournir à la jeunesse un service d'information et de référence.

Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information

Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a pour mandat de soutenir l'action du ministre responsable dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques, ainsi que dans ses responsabilités relatives à l'exercice des droits d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

Secrétariat des forums

Mis sur pied en mars 2004, le Secrétariat des forums a été chargé de coordonner l'ensemble de la démarche de dialogue avec la population québécoise entreprise dans le cadre de l'opération *Briller parmi les meilleurs*. Le gouvernement lui a confié le mandat d'offrir l'appui administratif et logistique nécessaire à la réalisation de cette démarche et de préparer tous les documents propres aux différentes étapes de l'opération. Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec les comités organisateurs mis sur pied dans chacune des régions du Québec pour assurer la tenue des forums Place aux citoyens.

Secrétariat de l'Ordre national du Québec

Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec assume les travaux permettant au gouvernement d'effectuer les nominations à l'Ordre national du Québec, conformément à la loi. Il assure le suivi des décisions du gouvernement quant aux nominations faites à l'Ordre et il voit à l'organisation des cérémonies de remise officielle des insignes. Le Secrétariat gère également les archives de l'Ordre et il agit à titre de dépositaire des registres des signatures et des matrices des insignes de l'Ordre national du Québec, sous la responsabilité du secrétaire général du Conseil exécutif.

Direction générale de l'administration

La Direction générale de l'administration fournit aux diverses unités administratives du Ministère l'expertise et le soutien nécessaire en matière de gestion des ressources et elle les conseille sur les moyens les plus efficaces de satisfaire à leurs besoins. La Direction générale assure, à cette fin, l'ensemble des services de soutien technique et opérationnel. Elle doit aussi définir les politiques ministérielles de gestion et en coordonner une application uniforme. Elle agit, de plus, à titre d'interlocutrice auprès des organismes centraux afin d'assurer la cohésion ministérielle.

Par ailleurs, la Direction générale a la responsabilité de coordonner, pour l'ensemble du Ministère, la démarche de modernisation de la gestion publique.

Lieutenant-gouverneur

Le lieutenant-gouverneur est le représentant au Québec de Sa Majesté la reine Élisabeth II et il exerce, à ce titre, les fonctions de chef constitutionnel du Québec. Il est nommé par le gouverneur général en conseil. Avec le Conseil exécutif, il constitue le gouvernement du Québec.

Avec l'Assemblée nationale, il forme le Parlement du Québec. Il doit donner la sanction royale à toute mesure législative adoptée par l'Assemblée nationale. C'est lui qui reconnaît le premier ministre et, à la demande de celui-ci, nomme les membres du Conseil exécutif.

Le lieutenant-gouverneur ne fait pas partie du ministère du Conseil exécutif, bien que son budget y soit rattaché.

Partie 2

Résultats relatifs aux activités de soutien à la prise de décision du gouvernement et à la gestion de l'État

CONTEXTE

Le ministère du Conseil exécutif joue un rôle des plus stratégiques au sein du processus décisionnel gouvernemental et de la structure de gestion de l'État québécois. Cela s'explique par son double mandat : il doit agir à titre d'organisme de soutien auprès du Conseil des ministres et de ses comités ministériels, tout en assurant un rôle de soutien et de conseil auprès du premier ministre dans l'exercice de ses fonctions de chef de gouvernement et des responsabilités qui y sont rattachées.

Ainsi, le personnel du Ministère est appelé à traiter un large éventail des domaines de l'intervention gouvernementale et à considérer différentes questions que la société québécoise doit résoudre. Il est également appelé à tenir compte d'intérêts divers et parfois conflictuels. Le Ministère doit donc prendre en considération une multitude d'éléments stratégiques et d'innombrables facteurs externes dans l'étude des dossiers et dans l'évaluation de leurs répercussions possibles sur la gestion de l'État et le bien-être des citoyens.

Dans un contexte où les défis auxquels la société et le gouvernement doivent faire face sont multiples et complexes, assurer la continuité, la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des activités de l'État québécois constitue un enjeu de taille qui mobilise l'ensemble du personnel du Ministère et fait appel à ses qualités de flexibilité et d'adaptabilité.

Pour relever les défis qui se posent en ces matières et assumer le plus adéquatement possible sa mission, le Ministère a retenu les orientations suivantes :

1. **Assurer un soutien de qualité à la prise de décision du gouvernement.**
2. **Contribuer, en tant qu'acteur de premier plan, à la gestion moderne de l'État.**

ORIENTATION 1

Assurer un soutien de qualité à la prise de décision du gouvernement

Pour mieux déterminer ses priorités et arrêter ses choix, l'État doit être en mesure, dans sa prise de décision, de situer les dossiers qu'il a à traiter dans une perspective d'ensemble.

En effet, les dossiers que soumettent les ministères et organismes du gouvernement au Conseil des ministres et aux comités ministériels ont, pour la plupart, un caractère interministériel en raison des conséquences que leur traitement entraîne ou des solutions qui sont préconisées pour les régler. C'est dans un tel contexte que les diverses unités du ministère du Conseil exécutif exercent leurs rôles d'analyse et de conseil. La pertinence de leurs interventions repose à la fois sur la compétence du personnel et la qualité de l'information qui lui est transmise.

Le Ministère doit donc se doter d'outils performants et favoriser la concertation et le partenariat indispensables entre lui, les autres ministères et organismes et les partenaires des secteurs parapublic et privé.

Assurer un soutien de qualité à la prise de décision constitue, pour le ministère du Conseil exécutif, sa première orientation. Les objectifs qu'il se fixe à cet égard lui permettent d'assurer une expertise de qualité ainsi qu'un partenariat et une concertation efficaces.

AXE D'INTERVENTION 1
Une expertise de qualité

OBJECTIF 1 **Fournir le soutien approprié, en temps opportun, aux instances gouvernementales pour leur permettre de prendre les décisions judicieuses.**

RÉSULTATS

Secrétariat général

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Secrétariat général a traité 147 mémoires, et ce, à l'exclusion des projets de décret et de règlement dont le traitement est effectué par le Greffe. De plus, il a formulé quelque 368 demandes d'analyse aux secrétariats des comités ministériels et au Secrétariat du Conseil du trésor, ainsi que 721 demandes d'avis aux ministères et organismes. Enfin, il a collaboré à la tenue de 72 séances du Conseil des ministres et rédigé 254 décisions à l'égard de mémoires et de projets de décret.

Greffe du Conseil exécutif

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le travail du greffier du Conseil exécutif a porté sur la prise de 1 204 décrets.

Secrétariats des comités ministériels de coordination

Les projets de politique ou de loi qui engagent le gouvernement et orientent tout un secteur d'activité doivent être examinés à l'intérieur de courts délais. Les aspects problématiques doivent être mis en relief et des pistes doivent être proposées, le cas échéant, afin d'améliorer les propositions soumises.

Les analyses produites par les secrétariats des comités ministériels de coordination permettent de cerner, de façon succincte et précise, les principaux enjeux et les questions soumises, d'envisager les différentes solutions possibles, notamment celles qui sont en vigueur dans d'autres gouvernements. Elles ont aussi pour objet d'explorer les pistes d'amélioration des projets proposés, et cela, tout en tenant compte de l'évaluation des répercussions sur les intervenants touchés et la population en général. Au cours de l'exercice 2004-2005, les secrétariats ont su répondre aux exigences liées à la tenue des séances des divers comités ministériels et du Conseil des ministres, notamment en respectant les délais de livraison des analyses, avis et notes concernant les dossiers portés à leur attention.

Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

Le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel (CMDSEC) a tenu, en 2004-2005, 59 réunions, parmi lesquelles deux à caractère spécial ont porté sur des thèmes stratégiques. Il a également formulé 129 recommandations au Conseil des ministres.

Parmi les sujets traités par le CMDSEC, on peut noter :

- le projet de loi sur le Directeur des poursuites publiques ;
- les modifications au Régime de rentes du Québec ;
- le projet de loi modifiant la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* ;
- le projet de loi modifiant la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* ;
- le projet de loi sur le Commissaire à la santé ;
- le Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale ;
- le Plan gouvernemental pour l'emploi ;
- les clauses dérogatoires en matière d'enseignement confessionnel au primaire et au secondaire ;
- la consultation publique sur la politique du médicament ;
- la consultation publique sur le renforcement de la *Loi sur le tabac* ;
- la mise en œuvre d'un programme d'urgence pour les ménages sans logis ;
- la Déclaration de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ;
- le projet de loi modifiant la *Loi sur la justice administrative* ;
- le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2005.

En 2004-2005, le Secrétariat du CMDSEC a examiné 96 mémoires et 349 projets de décret et de règlement. Ceux-ci ont donné lieu à la production de 85 sommaires, 179 analyses et 272 avis.

Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable

Le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable (CMPEDD) a tenu 42 réunions au cours de l'exercice 2004-2005, parmi lesquelles huit à caractère spécial consacrées à la réflexion sur des thèmes stratégiques. Ces rencontres ont donné lieu à la formulation de 219 recommandations au Conseil des ministres.

Parmi les sujets traités par le CMPEDD, on peut noter :

- l'avant-projet de loi sur le développement durable ;
- le projet de loi créant la Société de financement des infrastructures locales du Québec et modifiant le *Code de la sécurité routière* ;
- la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* ;
- le projet de loi sur les compétences municipales ;
- le projet de loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec ;
- le Plan d'action du gouvernement du Québec en matière d'allégement réglementaire et administratif en faveur des entreprises ;
- la Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies 2003-2007 et du Plan d'action québécois sur la diversité biologique 2003-2007 ;
- la démarche de consultation et d'élaboration d'un plan gouvernemental pour l'emploi ;
- le Règlement sur la qualité de l'eau potable ;
- le Plan de modernisation 2004-2007 de l'État québécois (examen de 60 organismes par année) ;
- le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI) ;
- la gestion du Fonds de développement régional ;
- le plan d'affaires d'Investissement Québec ;
- le Programme transitoire d'aide financière destiné aux producteurs de bovins de réforme ;
- le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ;
- le projet de construction d'une usine d'éthanol au Québec ;
- le soutien au Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Secrétariat du CMPEDD a examiné 79 mémoires et 498 projets de décret et de règlement. Ceux-ci ont donné lieu à la production de 62 sommaires, 375 avis et 213 analyses.

Note. – Les résultats en matière d'allégement réglementaire sont abordés dans la présente section à l'objectif 8.

Comité ministériel à la décentralisation et aux régions

Le Comité ministériel à la décentralisation et aux régions (CMDR) s'est réuni à dix reprises en 2004-2005. Ces rencontres ont donné lieu à la formulation de 25 recommandations.

Parmi les sujets traités par le CMDR, on peut mentionner :

- le projet de protocole entre le gouvernement du Québec et les présidents des conférences régionales des élus (CRÉ) en vue du développement économique, social et culturel des régions ;
- le projet de protocole entre le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant la démarche gouvernementale de décentralisation ;
- le plan de travail en vue des discussions à mener sur la décentralisation et le pacte fiscal à la Table Québec-Municipalités (TQM).

Le Secrétariat du CMDR a aussi examiné 10 mémoires et 8 projets de décret et de règlement. Cet examen a donné lieu à la production de 6 sommaires et de 18 analyses.

Comité de législation

En 2004-2005, le Comité de législation a tenu 19 réunions et rendu 58 décisions. Au cours de ces réunions, il a procédé, avec l'aide des légistes et des employés du Secrétariat, à l'examen de 49 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale, à l'examen des modifications devant être apportées à 9 projets de loi déjà présentés et, enfin, à l'examen de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques a renforcé le système de suivi des dossiers stratégiques et structurants du gouvernement afin, notamment, de faciliter l'élaboration du calendrier hebdomadaire du Conseil des ministres ainsi que la prise de décision.

Le Secrétariat a également préparé des documents d'appui relatifs à l'ouverture de la session parlementaire, à l'étude des crédits et à l'annonce de stratégies ou de politiques gouvernementales.

Secrétariat de l'Ordre national du Québec

Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec a respecté toutes les échéances prévues à son calendrier annuel d'activités, permettant ainsi au gouvernement de procéder à la nomination de trente-trois nouveaux membres à l'Ordre. De plus, il a assuré l'organisation de la cérémonie annuelle de remise des insignes aux personnalités québécoises nommées à l'Ordre. Il a également vu à la préparation du dossier de nomination et à l'organisation de la cérémonie de remise des insignes à une personnalité étrangère.

OBJECTIF 2 **Développer, en collaboration, une bonne connaissance des questions stratégiques telles que les tendances significatives pour le Québec, les expériences étrangères et les comparaisons avec d'autres États.**

Le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques (SPPS) assume la coordination du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques, lequel produit des documents d'information et d'analyse sur les tendances lourdes et les questions stratégiques pouvant influer sur les décisions gouvernementales. Le Réseau joue ainsi un rôle d'interface entre les 28 ministères et organismes qui en sont membres.

RÉSULTATS

En 2004-2005, on a enregistré près de 12 500 visites du site du Réseau de veille, soit le même nombre qu'en 2003-2004. Le Réseau a produit 438 capsules d'information, 97 fiches synthèses et 48 dossiers, ce qui représente une croissance de 6 % par rapport à 2003-2004.

Dans le cadre de la coordination des activités du Réseau, le Secrétariat a tenu quatre rencontres de travail auxquelles ont participé les responsables de la coordination des divers ministères et organismes membres. Il a également organisé deux conférences dont les thèmes étaient liés aux cibles gouvernementales de veille. Ces activités ont attiré 94 personnes.

Pour ce qui est du réseau interne de veille du ministère du Conseil exécutif, il est à noter qu'il relie 57 veilleurs répartis dans les différents secrétariats. En 2004-2005, les veilleurs du Ministère ont produit 62 documents de veille relatifs aux cibles ministérielles.

Enfin, dans le but de favoriser la diffusion de l'information stratégique, le SPPS produit le bulletin de veille électronique *Info-Réseau MCE*, dont neuf numéros ont été acheminés aux autorités ministérielles.

OBJECTIF 3 **S'assurer de la qualité de l'expertise du personnel du Ministère par un soutien en matière de développement et par un recrutement adéquat.**

RÉSULTATS

Au cours de l'exercice 2004-2005, au total 737 jours-personnes ont été consacrés à la formation, au perfectionnement et à diverses activités de développement. La somme investie dans le programme correspond à 1,23 % de la masse salariale du Ministère. Elle est donc supérieure à l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement en matière de formation, ce qui témoigne de l'engagement constant du Ministère au regard du développement du personnel.

OBJECTIF 4 **Assurer aux ministères et organismes le soutien et l'information nécessaires pour leur permettre d'inscrire les priorités gouvernementales dans leurs plans d'action et pour préparer leur plan stratégique conformément à la loi.**

RÉSULTATS

Au cours de l'exercice 2004-2005, dans une optique de renforcement de la concertation interministérielle, le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques a piloté six réunions avec les sous-ministres adjoints, responsables de la planification stratégique, réunions au cours desquelles ceux-ci ont discuté de leurs projets de plans ministériels. La majorité des projets présentés donnent suite aux mandats ministériels formulés dans le document *Briller parmi les meilleurs*. Plusieurs ministères ont poursuivi par la suite les discussions afin de vérifier la cohérence de leurs stratégies.

Afin d'accompagner les ministères dans leur démarche de planification, le Secrétariat a orchestré plusieurs rencontres bilatérales avec eux.

En janvier 2005, à l'occasion de deux rencontres, les sous-ministres ont examiné la portée globale des projets de plans ministériels. Dans le même dessein, en février dernier, les ministres ont discuté de leurs projets de plans stratégiques devant les comités ministériels.

AXE D'INTERVENTION 2

Une coordination et une concertation efficaces

OBJECTIF 5 **Assurer la prise en compte et la mise en œuvre des priorités gouvernementales par les ministères et organismes.**

RÉSULTATS

Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques a analysé les divers projets de plans stratégiques ministériels pour donner avis au gouvernement à leur sujet. Ces analyses démontrent que les priorités d'action établies dans *Briller parmi les meilleurs* trouvent leur concrétisation dans les stratégies ministérielles.

Secrétariat des forums

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques a élaboré, en partenariat avec les ministères, le document *Briller parmi les meilleurs* afin d'assurer l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale. Ce document énonce la vision et les priorités du gouvernement. Il contribue à centrer la planification stratégique des ministères sur les véritables enjeux et défis auxquels l'État fait face.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le document *Briller parmi les meilleurs* a fait l'objet d'un vaste dialogue avec la population de l'ensemble des régions du Québec par l'entremise des forums régionaux Place aux citoyens.

Le Secrétariat des forums, avec la collaboration des ministères concernés et du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques, a dirigé l'ensemble de l'opération. Celle-ci s'est conclue par la tenue du Forum des générations, lequel a donné lieu à trois types d'action : des actions immédiates, la formation d'équipes de travail pour une stratégie à court terme et la formation d'équipes de travail pour la poursuite de la réflexion.

Les actions ainsi retenues se sont greffées aux priorités gouvernementales énoncées antérieurement dans le document *Briller parmi les meilleurs*.

Afin d'assurer la prise en compte de ces actions par les ministères et organismes, un mécanisme de suivi a d'abord été mis sur pied par le Secrétariat des forums. Depuis la dissolution de cette entité, le SPPS assume la coordination interministérielle du suivi des groupes de travail créés lors du Forum des générations.

***a)* Forums Place aux citoyens**

Vingt rencontres en région se sont déroulées de la mi-mai à la mi-septembre 2004. Il y a eu un forum par région administrative, sauf en Montérégie où chacune des trois conférences régionales des élus a tenu le sien. Dans la région du Nord-du-Québec, une deuxième rencontre a été organisée à l'intention de la communauté inuite. Bon nombre de participants ont souhaité qu'une telle démarche de consultation soit renouvelée.

***b)* Rencontre entre le premier ministre et les présidents des CRÉ**

La rencontre qui a eu lieu le 29 septembre a été l'occasion pour les présidents des CRÉ de présenter le rapport sur le forum Place aux citoyens de leur région, de discuter d'une proposition gouvernementale touchant un enjeu majeur pour toutes les régions du Québec, soit celui de la décentralisation et de la régionalisation, et de convenir de la signature avec le premier ministre, lors du Forum des générations, d'une entente de partenariat à cet égard.

***c)* Forum des générations**

Le Forum des générations a constitué la troisième étape de la démarche de consultation. Ce forum national a été l'occasion pour le gouvernement d'inviter les leaders nationaux à participer à des échanges sur les deux grands défis à l'origine de tout le processus de consultation, soit ceux posés par les changements démographiques et l'état des finances publiques. La tenue de ce forum national visait les objectifs suivants :

- permettre une lecture commune des deux grands défis ;
- susciter l'engagement des participants afin qu'ils contribuent à relever collectivement les défis auxquels les Québécois font face ;
- convenir de la suite des travaux en ce qui concerne les enjeux sur lesquels la réflexion doit porter, s'entendre sur une stratégie ou encore passer à l'action.

Trente mandats regroupés en dix thèmes ont été définis d'un commun accord lors du Forum des générations. Par la suite, un plan de travail a été élaboré pour chacun de ces mandats. Par ailleurs, il a été convenu d'un suivi périodique permettant de faire le point sur l'évolution des mandats.

d) Mandats réalisés depuis la tenue des forums

- Création du Comité ministériel à la décentralisation et aux régions.
- Transfert du dossier des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, où il est placé sous la responsabilité de la ministre déléguée à la Famille.
- Application du Programme d'appui stratégique à l'investissement dans toutes les régions du Québec. (Un certain nombre de dossiers sont déjà à l'étude à Investissement Québec.)
- Campagne d'information sur les saines habitudes de vie lancée publiquement le 14 novembre 2004 par les ministres concernés. (Les activités de cette campagne, qui ont débuté le 15 novembre, devraient se poursuivre durant trois ans.)
- Création du Régime québécois d'assurance parentale ainsi que du conseil de gestion multipartite du régime.
- Mise en œuvre du Fonds d'investissement économique régional (FIER).
- Dépôt du Plan gouvernemental pour l'emploi.

OBJECTIF 6 **Faciliter la cohérence des politiques et des actions gouvernementales par des mécanismes appropriés de concertation interministérielle.**

RÉSULTATS

Secrétariat à la communication gouvernementale

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG) a atteint les objectifs qu'il s'était fixés.

Dans son rôle de coordination des communications gouvernementales, le Secrétariat a procédé à l'analyse et au traitement de 276 demandes des ministères et organismes en vue de l'émission des avis de pertinence relatifs à la réalisation de leurs activités de communication. De plus, 1 031 projets de communication soumis par les ministères et organismes ont été analysés par le Secrétariat afin d'établir quelle serait la participation du gouvernement et de convenir d'une position gouvernementale commune.

En cours d'année, le Secrétariat a assuré le soutien en matière de communication touchant la tenue des forums en région et du Forum des générations. Le Bureau des événements du Secrétariat a également collaboré à la tenue de ces forums, de même qu'à la tournée de consultation sur le développement durable lancée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

La Direction des communications du Secrétariat a conçu divers plans de communication et assuré la coordination des placements publicitaires ainsi que, dans plusieurs cas, leur conception graphique. Elle a également soutenu les secrétariats du Ministère dans le traitement de différents dossiers. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- le plan d'action du gouvernement en matière d'allégement réglementaire et administratif ;

- la production de divers documents relatifs à la réforme des institutions démocratiques ;
- la collaboration à la mise sur pied du portail jeunesse *Espace J* ;
- la production d'une brochure portant sur la politique du Ministère en matière de harcèlement au travail ;
- la production du bulletin ministériel *Prospective* et de divers documents du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques ;
- la production du document sur l'avenir des régions ;
- les communications du premier ministre entourant la tenue de la fête nationale ;
- la cérémonie de l'Ordre national du Québec ainsi que l'édition de la brochure annuelle des récipiendaires de l'Ordre.

Dans le cadre du Programme de promotion des saines habitudes de vie, le Secrétariat a assuré la coordination interministérielle quant à l'élaboration et à la mise sur pied de la campagne de communication.

Dans le domaine de l'autoroute électronique, le Secrétariat a effectué la refonte complète des différents sites Web du Ministère. Il a de plus conçu le site du Secrétariat aux emplois supérieurs, celui présentant le plan d'action gouvernemental *Briller parmi les meilleurs* de même que celui du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse. En outre, la programmation du site Web du premier ministre a été entièrement revue afin de rendre le site plus accessible aux personnes handicapées.

Enfin, le Secrétariat a réalisé la conception graphique de deux bulletins électroniques, soit celui du Secrétariat aux emplois supérieurs et celui du Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable quant à l'aspect allégement réglementaire pour ce dernier.

Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Pour sa part, au regard de cet objectif de cohérence des politiques et des actions gouvernementales, le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques a assuré la tenue de deux rencontres de la Table des sous-ministres associés, responsables de la planification stratégique. Dans ce cadre, il a conduit les travaux de réflexion ayant porté sur le renforcement de la coordination interministérielle en cette matière.

ORIENTATION 2

Contribuer, en tant qu'acteur de premier plan, à la gestion moderne de l'État

AXE D'INTERVENTION 1

Une préoccupation d'assurer des services de qualité

OBJECTIF 7 **Respecter les engagements pris à l'égard des clientèles du Ministère en ce qui regarde la qualité des services.**

L'objectif ci-dessus concerne les engagements du Ministère dans sa déclaration de services aux citoyens, rendue publique en avril 2001 (voir l'annexe 2). Au sens de la *Loi sur l'administration publique*, deux secrétariats du Ministère offrent des services aux citoyens : le Secrétariat aux affaires autochtones et le Secrétariat à la jeunesse.

Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) offre à ses clientèles des services de renseignements personnalisés. Les demandes, acheminées par courrier postal, par téléphone et par courriel, sont transmises, selon leur objet, aux interlocuteurs désignés du ministère du Conseil exécutif ou à ceux des autres ministères et organismes.

Le site Web du SAA (www.autochtones.gouv.qc.ca), présenté en français et en anglais, est intégré à celui du ministère du Conseil exécutif. Mis à jour régulièrement, le site du Secrétariat comporte huit grandes sections dont le contenu permet de satisfaire aux besoins d'information des diverses clientèles du SAA : population autochtone et allochtone, ministères et organismes du gouvernement du Québec, décideurs régionaux et locaux, groupes d'intérêts, organismes de développement économique, médias, chercheurs universitaires et historiens.

Par ailleurs le site Web consacré aux négociations avec les Innus (http://www.versuntraite.com) s'adresse plus particulièrement aux populations allochtones des régions de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce site leur permet de s'informer du déroulement des négociations et d'y transmettre leurs questions et commentaires.

RÉSULTATS

À la suite de la refonte du site Web du SAA et de l'attribution à ce dernier d'une nouvelle adresse, la fréquentation a plus que doublé, passant de 52 264 visites, en 2003-2004, à 104 760 en 2004-2005.

Pour ce qui est du site Web consacré aux négociations avec les Innus, 8 810 visites y ont été enregistrées au cours de l'année.

Au cours de l'année, le SAA a maintenu, chaque jour ouvrable, son service d'accueil téléphonique, et ce, selon une plage horaire plus étendue, soit de 8 h

à 18h. De plus, des demandes d'information ont pu y être acheminées en tout temps par courriel ou par télécopieur.

En 2004-2005, le SAA a reçu 741 demandes d'information, dont 372 par téléphone venant aussi bien de citoyens que de ministères ou d'organismes, et 369 par courrier électronique.

Dans le cadre de son mandat de diffusion de l'information, le Secrétariat a fait parvenir à ses différentes clientèles plus de 6000 exemplaires de la carte des communautés autochtones du Québec. De plus, le SAA a distribué, dans les 170000 foyers des régions de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, un dépliant et un bulletin d'information à propos des négociations avec les Innus.

Enfin, d'avril 2004 à mars 2005, neuf sessions d'initiation et de sensibilisation au Québec amérindien et inuit ont été offertes, ce qui a permis d'atteindre une clientèle de près de 180 personnes venant de plusieurs régions du Québec et travaillant au sein de divers ministères et organismes publics et parapublics. Certaines sessions ont également été données selon une formule adaptée à l'intention de clientèles ciblées, notamment celle des juges de la Cour du Québec.

Secrétariat à la jeunesse

Les services d'information et de référence offerts par le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) à sa clientèle sont accessibles par téléphone (1 800 463-5306) ou au moyen de son site Web (www.jeunes.gouv.qc.ca) selon les modalités définies dans la *Déclaration de services aux citoyens* figurant dans ce même site.

Le service téléphonique sans frais du SAJ privilégie une relation personnalisée plutôt qu'un traitement automatisé et interactif des demandes. Les appels reçus consistent majoritairement en des demandes d'information sur le *Répertoire des programmes jeunesse* du gouvernement du Québec.

RÉSULTATS

En 2004-2005, le nombre de demandes d'information s'est élevé à 2071, soit 1744 acheminées par téléphone et 327 par courriel. Il faut souligner qu'il s'agit d'un service personnalisé, que le temps consacré à chaque demande, de dix minutes en moyenne, peut varier selon la nature de chacune et que certaines peuvent nécessiter des recherches ou exiger que les citoyens soient dirigés vers une personne-ressource externe.

Par ailleurs, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des demandes reçues par téléphone et par courriel ont obtenu réponse le jour même. Les autres (5 %) ont été traitées selon le délai fixé dans la déclaration de services du Ministère, c'est-à-dire au plus tard le jour ouvrable suivant la demande.

AXE D'INTERVENTION 2

Une réglementation gouvernementale de meilleure qualité pour les citoyens et les entreprises

OBJECTIF 8 **Assurer une application par les ministères et organismes de tous les aspects de la politique gouvernementale d'allégement administratif et réglementaire.**

RÉSULTATS

Le **Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable** est responsable de l'application des *Règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire*. Le 10 août 2004, ces règles, qui sont considérées comme la politique gouvernementale relative à l'allégement réglementaire et administratif, étaient modifiées par le gouvernement, sur proposition en ce sens par le Secrétariat.

Les règles prévoient que les ministères et organismes doivent faire une analyse de l'impact des règlements sur les entreprises, si le coût de ceux-ci est évalué à plus de dix millions de dollars, ou remplir une déclaration d'impact, si le coût des règlements se situe entre un et dix millions de dollars. Les ministères et organismes ont aussi l'obligation de rendre publics, dans leur plan stratégique respectif, leurs engagements en matière d'allégement réglementaire et administratif en ce qui touche les entreprises et d'indiquer leurs réalisations en ce domaine dans leur rapport annuel de gestion. Ils doivent également préciser, lors de la préparation d'un projet de loi ou de règlement dont l'impact économique prévu sur les entreprises est évalué à plus de dix millions de dollars, le mécanisme d'évaluation ou de révision qui sera appliqué, cinq ans après son entrée en vigueur, et fixer la date à laquelle l'évaluation ou la révision devra avoir été faite. Le Secrétariat prévoit soumettre en 2005 un rapport sur l'application des *Règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire*.

Pour respecter les engagements du gouvernement en matière d'allégement réglementaire et administratif et pour donner suite aux recommandations des groupes conseils sur l'allégement réglementaire ainsi qu'au rapport du Groupe de travail conjoint sur l'administration de la fiscalité, le Conseil des ministres a adopté un plan d'action en matière d'allégement réglementaire et administratif. Les mesures que propose le plan d'action gouvernemental sont regroupées sous les axes d'intervention suivants :

- la mise sur pied du Portail gouvernemental de services aux entreprises ;
- la simplification de la réglementation et des formalités administratives d'application générale ;
- la simplification de la réglementation et des formalités administratives dans les domaines de l'administration de la fiscalité, de la construction et de l'environnement ;
- la consultation continue du milieu des entreprises sur les améliorations à apporter à la réglementation et aux formalités administratives.

Le plan d'action a été rendu public en octobre 2004 et le suivi de sa mise en œuvre a été confié au Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et à son secrétariat. Un premier rapport doit être soumis au gouvernement en 2005.

AXE D'INTERVENTION 3

Une haute fonction publique compétente et représentative

Au regard de ses responsabilités principales à l'endroit de la haute fonction publique, le Ministère doit rendre compte non seulement des résultats obtenus par rapport aux objectifs établis dans son plan stratégique, mais aussi de certains autres aspects de son champ d'intervention.

Nominations

En 2004-2005, il y a eu 906 actes de nomination, ce qui est inférieur à la moyenne des cinq dernières années, qui était de près de 1 000 nominations.

Nombre d'emplois supérieurs

Le 31 mars 2005, on dénombrait un peu plus de 2 600 emplois supérieurs, dont près de 30 % à temps plein, principalement à la haute direction des ministères et organismes du gouvernement, et un peu plus de 70 % à temps partiel, notamment au sein des conseils d'administration des organismes.

En matière de développement

En 2004-2005, le Secrétariat aux emplois supérieurs (SES) a mis au point une nouvelle activité d'accueil à l'intention des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur dans le but de les sensibiliser à l'importance de leur rôle et aux attentes du gouvernement à leur égard, de même que pour faciliter leur intégration. Lancée à l'automne 2004, cette journée d'accueil a été offerte à quatre occasions et a permis à une cinquantaine de personnes de participer à des échanges avec des personnes-ressources dont l'engagement et l'action sont reconnus dans le milieu.

En plus de cette activité d'accueil, le SES a élaboré un programme de mentorat visant à favoriser une intégration harmonieuse des personnes nouvellement nommées à un emploi supérieur, à les soutenir dans le développement de leurs capacités de leadership et à contribuer au développement d'une culture organisationnelle au sein de la haute fonction publique. Les nouveaux titulaires, qui sont aux prises avec des enjeux complexes, pourront dorénavant profiter de l'accompagnement d'une personne d'expérience. Les travaux menés dans le cadre du développement de l'offre de service à la haute fonction publique ont confirmé l'existence d'un tel besoin. Le lancement officiel de ce nouveau programme a eu lieu le 29 mars 2005. À ce jour, dix-neuf dyades mentor-mentoré ont été réalisées.

En ce qui concerne le Cercle des sous-ministres adjoints et des dirigeants d'organismes, qui relève du SES, il a tenu six rencontres régulières auxquelles près de 600 personnes ont participé. Ces activités visent notamment à informer et à sensibiliser les hauts dirigeants sur des sujets touchant les orientations gouvernementales et les grands dossiers sectoriels, à leur offrir un lieu d'échanges

et de rescautage ainsi qu'à leur faire partager certaines expériences vécues dans d'autres administrations publiques. En plus des dossiers prioritaires du gouvernement liés à la modernisation, d'autres sujets stratégiques ont été abordés tels que les forums en région Place aux citoyens, l'état de santé de la population québécoise, le renouveau du fédéralisme canadien, le financement de la santé et la péréquation et l'effet du vieillissement de la population sur les politiques publiques. Plus d'une quinzaine de conférenciers sont venus échanger avec les membres du Cercle, dont le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, de même que le ministre délégué au Gouvernement en ligne. En plus des activités régulières du Cercle, il faut mentionner une rencontre spéciale tenue avec le secrétaire général du Conseil exécutif et ayant porté sur les priorités gouvernementales, rencontre à laquelle ont participé plus de 200 personnes.

Afin de satisfaire aux besoins de la haute fonction publique en matière de mise à niveau des compétences, différentes démarches ont été entreprises. Tout d'abord, des activités ont eu lieu qui visaient à favoriser les échanges entre les sous-ministres. En outre, des collaborations ont été établies avec différents partenaires en vue de développer des modules de formation dont les contenus définitifs seront arrêtés au printemps 2005. Certains de ces modules ont été réalisés en partenariat avec l'École nationale d'administration publique (ENAP), tout comme le programme de mentorat ainsi que le programme de formation de trois jours offert à une dizaine de nouveaux membres des tribunaux et des organismes administratifs en vue de faciliter leur intégration.

Par ailleurs, l'accord-cadre liant l'ENAP et le Centre des études européennes de Strasbourg a permis la mise en œuvre d'un programme de sessions thématiques sur la gestion des risques. Sept administrateurs d'État du gouvernement du Québec, dont deux du Ministère, y ont participé. Le programme comportait, dans un premier temps, une série de rencontres au Québec avec des spécialistes européens et s'est achevé par une mission en France. À cette occasion, les participants ont pu échanger avec des responsables gouvernementaux de haut niveau sur des questions liées à la gestion des risques, dans le contexte de la construction de l'Union européenne.

En matière d'éthique

Le 31 mars 2005, la quasi-totalité des quelque 200 organismes et entreprises du gouvernement visés par l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie avait satisfait à cette obligation ou était sur le point de le faire.

Par ailleurs, en 2004-2005, le Secrétariat aux emplois supérieurs a traité plusieurs demandes d'information provenant de diverses sources et portant sur l'application du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ainsi que sur les règles d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs d'État. Certaines questions ont nécessité une étude approfondie et ont conduit à l'émission d'une opinion juridique explicite.

Au cours de la dernière année, le Secrétariat a systématisé certaines de ses pratiques en matière d'éthique. C'est ainsi que tout nouveau candidat à un emploi supérieur à temps plein doit désormais, avant sa nomination, faire une déclaration relative aux intérêts qu'il possède et aux fonctions qu'il occupe. De plus, dès sa nomination, ce titulaire d'un emploi supérieur doit signer un engagement

concernant les règles déontologiques qui lui sont applicables. Enfin, un rappel des règles qui demeurent applicables après l'expiration de son mandat lui est transmis au moment où son emploi prend fin.

En matière de modernisation

En 2004-2005, le SES a mis en ligne un tout nouveau site Web accessible au grand public (www.emplois-superieurs.gouv.qc.ca). On y trouve notamment le *Répertoire du personnel de la haute direction des ministères et des organismes du gouvernement du Québec* ainsi que divers documents relatifs à l'éthique et à la déontologie s'appliquant aux titulaires d'un emploi supérieur. On peut également y consulter les nominations du Conseil des ministres.

Enfin, une analyse des processus liés à la nomination des titulaires d'un emploi supérieur a été réalisée en cours d'année.

OBJECTIF 9 **Maintenir un bassin de candidats de qualité pour la haute fonction publique.**

Le Secrétariat aux emplois supérieurs a le mandat de créer et de mettre à jour une banque d'information sur les candidats susceptibles d'occuper un emploi supérieur à temps plein ou à temps partiel. Cette banque est constituée de candidats venant de l'intérieur ou de l'extérieur de la fonction publique et correspondant au profil de compétence exigé par les diverses catégories de postes à pourvoir.

RÉSULTATS

Le 31 mars 2005, la banque comptait plus de 1 000 candidatures, dont 53 % provenant de l'extérieur de la fonction publique. Parmi ces candidats, 44 % étaient des femmes, 16 % étaient issus des communautés culturelles (minorités visibles ou allophones), 14 % étaient âgés de moins de 45 ans (dont 2 % de moins de 35 ans) et 24 % avaient été désignés par les sous-ministres et les dirigeants d'organismes comme faisant partie de la relève.

OBJECTIF 10 **S'assurer de la mise en œuvre, à l'intérieur de l'appareil d'État, d'activités d'information concernant la déontologie.**

RÉSULTATS

En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère du Conseil exécutif a participé activement aux travaux du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique, qui est appelé notamment à faire circuler dans les ministères et organismes l'information pertinente en matière d'éthique et à susciter l'avancement de la réflexion à ce sujet. Ainsi, parmi les questions abordées par le Ministère dans le cadre des activités de ce réseau, on peut mentionner celle liée aux aspects éthiques des activités de lobbyisme dont les ministères et organismes du gouvernement peuvent faire l'objet.

Le Ministère a collaboré à la tenue des sessions de formation et de sensibilisation aux questions d'éthique offertes aux nouveaux employés. Ainsi, l'éthique a été l'un des thèmes de discussion abordés lors de la journée d'accueil organisée à l'intention des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur.

Enfin, le Ministère est entré en rapport avec plusieurs organismes et entreprises du gouvernement afin de les informer de leurs obligations en matière d'éthique. Il a également joué un rôle conseil auprès de ces organismes et entreprises et auprès des ministères.

OBJECTIF 11 **Poursuivre l'accroissement de la représentation des femmes et augmenter celle des Autochtones, des membres des communautés culturelles et des anglophones titulaires d'un emploi supérieur.**

RÉSULTATS

Au cours de l'année financière 2004-2005, la proportion des femmes titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est passée de 36,3 % à 36,5 %. Dans la catégorie des sous-ministres et des sous-ministres adjoints ou associés, la représentation féminine a nettement progressé, passant de 27,7 % à 30,3 %, un sommet inégalé à ce chapitre. Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, cette proportion est passée de 31,6 % à 30,8 %.

En ce qui concerne les Autochtones, les membres des communautés culturelles et les anglophones, leur proportion par rapport à l'ensemble des titulaires à temps plein a connu une légère hausse, passant de 5,7 %, au 31 mars 2004, à 5,9 % au 31 mars 2005.

Par ailleurs, le pourcentage des titulaires de postes à temps partiel considérés comme faisant partie de la catégorie des Autochtones, des communautés culturelles et des anglophones a connu une hausse intéressante en 2004-2005, passant de 8,3 % à 9,6 %.

Il importe de mentionner qu'à l'automne 2004, le Secrétariat aux emplois supérieurs a formé un comité de travail sur la représentation des groupes cibles – comité réunissant quelques membres de la direction du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration[1] – afin d'analyser la situation et d'accroître la représentation des diverses composantes de la société québécoise parmi les titulaires d'un emploi supérieur.

1. Devenu depuis lors le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Partie 3

Résultats relatifs aux Affaires autochtones

FAITS SAILLANTS

En 2004-2005, les ressources du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) ont été principalement mobilisées par les dossiers suivants :

- la poursuite des discussions entre le gouvernement du Québec et l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL) dans le cadre du Conseil conjoint des élus, lequel a terminé sa première année d'existence en juin 2004 ;
- la signature d'une convention entre le gouvernement du Québec, le Grand Conseil des Cris, Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie-James visant à établir une nouvelle relation entre Hydro-Québec, la Société d'énergie et les Cris de Eeyou Istchee et à mettre fin à près de vingt ans de litige entre la nation crie et Hydro-Québec ;
- le respect des engagements pris dans les ententes Sivunirmut et Sanarrutik, ainsi que la poursuite des travaux devant conduire à la création d'une nouvelle forme de gouvernement autochtone au Nunavik ;
- la consolidation de la nouvelle approche sur la participation régionale, dans le cadre de la négociation territoriale globale avec les Innus ;
- une information accrue des populations touchées par les négociations territoriales et le renforcement d'une perception positive de ces populations à cet égard ;
- la contribution au financement de nombreux projets, laquelle a été de 95,7 millions de dollars depuis la création du Fonds de développement pour les Autochtones.

ORIENTATION

Contribuer à l'établissement et au maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones, et favoriser leur développement économique

Le gouvernement a exprimé clairement sa volonté de développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones. À cette fin, le Québec propose de reconnaître à ces dernières des responsabilités selon un concept dit de « juridiction contractuelle ». Les ententes conclues suivant ce principe leur permettront d'exercer des responsabilités ou des activités selon des normes différentes de celles qui avaient cours auparavant. Le Québec entend également favoriser la participation des Autochtones au développement économique et leur faciliter l'accès à une plus grande autonomie financière.

La concertation politique et le règlement des dossiers prioritaires contribueront à l'établissement de relations plus étroites, fondées sur la confiance mutuelle. La mise sur pied de mécanismes de concertation politique et l'avancement des dossiers liés à la fiscalité et à la foresterie permettront également aux parties de progresser dans cette même voie.

AXE D'INTERVENTION 1

La conclusion d'ententes avec les nations et les communautés autochtones

OBJECTIF 1 **Favoriser la signature d'ententes de responsabilisation, de développement et de partenariat avec les communautés autochtones dans divers domaines en prenant en considération les préoccupations de la population concernée.**

RÉSULTATS

En avril 2004, dans le cours de la troisième année suivant la mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, entente survenue en 2002 et nommée *La paix des braves*, il y a eu signature, à Chisasibi, de la Convention concernant une nouvelle relation entre Hydro-Québec/SEBJ et les Cris. Le gouvernement du Québec et les Cris ont également convenu d'une nouvelle entente en matière de services de santé et de services sociaux. Enfin, les négociations relatives à divers dossiers se sont poursuivies; il s'agit des dossiers touchant l'administration de la justice et les services correctionnels, les services policiers, les terres d'Ouje-Bougoumou, certaines terres de Mistissini et de Chisasibi, ainsi que l'accès au territoire.

Le Secrétariat aux affaires autochtones a également pris soin d'honorer les engagements pris envers l'Administration régionale Kativik dans l'Entente Sivunirmut en versant un financement global de 27,5 millions de dollars, regroupant ainsi pour une première fois à l'intérieur d'une seule enveloppe les sommes provenant de six ministères et organismes du gouvernement du Québec.

La simplification des mécanismes de transfert des fonds publics constitue une étape de plus dans la réalisation des engagements découlant de l'Entente Sanarrutik qui établit entre le Québec et les Inuits un partenariat sur le développement économique et communautaire.

Enfin, le Secrétariat a maintenu de façon continue, tout au long de l'année, des relations avec les représentants des nations, des communautés et des organisations autochtones.

OBJECTIF 2.1 **Poursuivre les travaux menant à la signature d'une entente de principe et à la préparation d'une entente territoriale globale avec les Attikameks et les Innus respectivement.**

RÉSULTATS

Depuis le dépôt par les négociateurs de la proposition qui allait mener à l'Entente de principe d'ordre général avec le Conseil tribal Mamuitun, au printemps 2002, les négociations avec les Innus ont surtout porté sur la réunion des neuf communautés innues à une même table de négociation.

Le travail sur un texte d'entente avec l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit s'est poursuivi. Le but de cette entente était que les trois communautés représentées par le conseil tribal (Ekuanitshit, Unamen Shipu et Pakua Shipi) puissent participer à une table conjointe. Le texte d'entente présente certaines différences par rapport à celui de l'entente avec le Conseil tribal Mamuitun, mais il reste semblable en ce qui concerne les points importants, notamment celui de la reconnaissance des droits ancestraux.

Les quatre communautés représentées par le Conseil tribal Mamuitun et les trois communautés de l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit siègent maintenant à une table conjointe de négociation, et ce, depuis avril 2003.

Depuis le 1er septembre 2004, les communautés de Uashat mak Mani-Utenam et Matimekosh-Lac-John ont participé à la table conjointe de négociation à titre d'observatrices et elles devraient très bientôt prendre la décision d'en faire partie officiellement.

Par ailleurs, les négociations se sont poursuivies entre le gouvernement du Québec, celui du Canada et la nation attikamek en vue de la conclusion d'une entente de principe. À cette fin, pas moins de 29 journées ont été consacrées aux négociations, qui ont donné lieu à huit rencontres à la table centrale. De plus, les négociations ont nécessité 39 rencontres internes de préparation avec différents ministères et 12 rencontres bilatérales avec le négociateur fédéral.

AXE D'INTERVENTION 2

Une autonomie financière et un développement économique accrus

OBJECTIF 3 **À l'aide du Fonds de développement pour les Autochtones, soutenir des projets de développement économique et d'infrastructures communautaires qui engendrent des investissements d'au moins 40 millions de dollars par année et favorisent la création d'emplois et d'entreprises autochtones[1].**

RÉSULTATS

Le Fonds de développement pour les Autochtones (FDA) a cessé ses activités le 31 mars 2004. Toutefois, le gouvernement du Québec poursuit son soutien aux mesures et aux projets autochtones de développement économique ainsi qu'aux projets d'infrastructure communautaire amorcés dans le cadre de ce programme.

Sur les 55 communautés autochtones du Québec, 52 ont signé une entente particulière avec le gouvernement. Le 31 mars 2005, le Secrétariat aux affaires autochtones avait retenu 408 projets auxquels il avait accordé 95,7 millions de dollars, ce qui représente 80 % de l'ensemble des enveloppes qui avaient été allouées aux communautés signataires. Le SAA a également retenu 50 projets destinés aux Autochtones hors réserve, projets qui ont profité de subventions totalisant cinq millions de dollars. Des investissements totaux de 386,2 millions de dollars ont ainsi permis de créer plus de 1 595 emplois.

Dans le cadre du Programme de soutien financier des projets d'organismes et de promoteurs amérindiens et inuits, le SAA a accordé une aide totalisant près de 1,5 million de dollars. Il a notamment financé dix organismes œuvrant dans le domaine communautaire, ce qui aura permis à ceux-ci de poser des gestes concrets de développement auprès des Autochtones vivant à l'intérieur et hors des réserves.

OBJECTIF 4 **Contribuer à la conception et à l'instauration de modèles et de mesures permettant d'accroître la participation des Autochtones au développement économique et à la mise en valeur des ressources.**

Les nations autochtones souhaitent participer au développement et à la mise en valeur du territoire tout en recherchant une plus grande autonomie politique et économique. Elles veulent également clarifier leurs droits en ce qui touche la pratique de leurs activités traditionnelles.

Le négociateur spécial du Québec auprès des Innus a pour mandat de négocier un traité avec les neuf communautés afin d'obtenir une meilleure certitude juridique quant à l'incidence de l'exercice des droits ancestraux sur la mise en

1. Objectif modifié

valeur des ressources. De plus, les négociations visent, d'une part, à préciser les modalités d'application de ces droits ainsi que celles liées aux autres droits octroyés dans l'entente, et, d'autre part, à harmoniser l'exercice des droits des Autochtones avec ceux de l'ensemble des citoyens du Québec.

RÉSULTATS

Les différentes rencontres de négociation ont visé à préciser les dispositions de l'entente de principe relatives, notamment, au bon voisinage, à la participation à la gestion du territoire et des ressources naturelles, ainsi qu'aux mesures de développement économique.

Du côté des Attikameks, le Comité des juristes, une instance de la table centrale de négociation, a accompli des progrès notables dans la négociation du chapitre portant sur les dispositions générales et la certitude juridique, de même que de celui consacré à l'autonomie gouvernementale. Bien que la négociation relative à ces deux chapitres n'ait pas encore été conclue, on convient que ceux-ci auront pour objet l'obtention d'une meilleure certitude quant à l'exercice des droits ancestraux des Attikameks.

Par ailleurs, le Secrétariat aux affaires autochtones a conclu, au cours de l'année 2004-2005 :

- une entente avec la nation malécite de Viger sur la pratique de la pêche et l'accès aux territoires structurés du Bas-Saint-Laurent ;
- une entente de compréhension et de respect mutuel, ainsi qu'une entente-cadre visant à permettre à la communauté innue (montagnaise) de Mashteuiatsh d'assumer davantage de responsabilités à l'égard de son développement économique ;
- une entente avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, entente ayant pour objectif de financer la mise en œuvre d'un processus de recherche concernant l'identification de communautés métisses historiques au Québec.

Finalement, l'année a été marquée par l'adoption du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale. Le Secrétariat collabore activement à la réalisation de ce plan en accordant à des organismes communautaires autochtones qui travaillent à la prévention de la violence un soutien financier total de plus de 1,3 million de dollars.

AXE D'INTERVENTION 3

Des mécanismes de concertation politique et de règlement de dossiers particuliers (fiscalité et foresterie)

OBJECTIF 5 Convenir d'un mécanisme d'échanges et de concertation entre le Québec et l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL).

Le 17 juin 2003, le gouvernement du Québec et l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador signaient un engagement politique mutuel

instituant le Conseil conjoint des élus. Regroupant des chefs autochtones et des ministres du gouvernement du Québec, le Conseil constitue un forum d'échanges politiques sur les thèmes suivants : le territoire et les ressources, la fiscalité et le développement de l'économie, ainsi que les services aux Autochtones vivant à l'intérieur et hors des réserves.

RÉSULTATS

Le Conseil conjoint des élus a tenu, depuis l'automne 2003, cinq rencontres qui ont donné lieu à plusieurs échanges. Une table conjointe sur la fiscalité a été créée, ce qui a permis l'ouverture du dialogue sur plusieurs irritants, dont la taxe sur les primes d'assurance automobile pour les véhicules immatriculés dans les réserves, les cotisations au Régime de rentes du Québec et l'imposition des personnes morales relevant des bandes indiennes. Enfin, un mandat de recherche sur les services aux Autochtones à l'intérieur et hors des réserves a été confié à une équipe qui produira prochainement son rapport.

Par ailleurs, les travaux entrepris dans le cadre du Conseil conjoint des élus se poursuivront au cours de la prochaine année.

Autres activités du Secrétariat

Il revient au Secrétariat de coordonner l'action du gouvernement du Québec en matière autochtone, notamment par des activités de conseil auprès du premier ministre, du ministre délégué ainsi que des autres ministères et organismes.

RÉSULTATS

Au cours de l'année 2004-2005, le Secrétariat a poursuivi ses activités de communication afin de mieux informer et sensibiliser le grand public par rapport à la question autochtone. Le SAA a procédé à la mise sur pied de mécanismes de communication structurants et à la détermination des cibles à atteindre en vue de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'information.

En 2004-2005, les activités de communication accomplies par le Secrétariat ont contribué à faire connaître les différents dossiers de la négociation. Le cas particulier de la négociation territoriale globale avec les Innus constitue un exemple de résultats obtenus à ce chapitre. La comparaison des données de deux sondages, réalisés respectivement en 2003 et en 2005, a démontré une nette amélioration, de la part de la population, de la connaissance de ce dossier, ainsi qu'une tendance à le percevoir de façon plus positive.

D'autre part, de nouveaux outils de communication ont permis de sensibiliser la population aux questions et aux principaux enjeux en matière autochtone. La diffusion de documents d'information et la mise en ligne d'un nouveau site Web sont des exemples d'actions qui ont permis de joindre directement les citoyens au cours de la dernière année. Enfin, plusieurs sessions de sensibilisation ont été offertes aux professionnels des milieux carcéral, de la justice et de la fiscalité.

Partie 4

Résultats relatifs aux Affaires intergouvernementales canadiennes

FAITS SAILLANTS

Voici les principaux éléments qui ont marqué l'exercice 2004-2005 du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) :

- la tenue de 108 rencontres intergouvernementales incluant quatre rencontres du Conseil de la Fédération et la consolidation de ce dernier ;
- la conclusion, en septembre 2004, de l'accord multilatéral intitulé *Un plan décennal pour consolider les soins de santé* ;
- la conclusion d'une entente bilatérale entre les gouvernements du Québec et du Canada intitulée *Fédéralisme asymétrique qui respecte les compétences du Québec* et par laquelle était reconnu, pour la première fois, le concept de fédéralisme asymétrique ;
- la signature, le 1er mars 2005, de l'Entente Canada-Québec sur le Régime québécois d'assurance parentale qui permettra au Québec de mettre en œuvre, dès le 1er janvier 2006, cet important volet de sa politique familiale ;
- l'attribution de subventions à quelque 279 projets dans le cadre du Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés ainsi que du Programme de coopération interprovinciale ;
- la tenue, en mai 2004, du Forum de la francophonie, qui a permis de rassembler plus de 200 intervenants des communautés francophones et acadienne du Canada et du milieu québécois et qui a marqué le début d'une nouvelle ère dans les relations entre le Québec et ces communautés.

ORIENTATION

Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions et à la défense de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada et coordonner les relations avec les communautés francophones et acadienne du Canada

AXE D'INTERVENTION 1

Concertation entre le Québec et ses partenaires

OBJECTIF 1 **Permettre au Québec d'approfondir ses relations avec les autres provinces et territoires et faire face efficacement, en collaboration avec ceux-ci, à divers défis qui se posent aux gouvernements, notamment celui de la santé.**

RÉSULTATS

En rapport avec l'indicateur : Établissement d'une relation de partenariat plus efficace avec le gouvernement fédéral et les provinces et territoires.

a) **Rencontres intergouvernementales**

En 2004-2005, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a participé à 108 rencontres. Il a conseillé le premier ministre au cours de deux conférences fédérales-provinciales-territoriales des premiers ministres et lors de la préparation et du déroulement des quatre rencontres du Conseil de la fédération.

b) **Ententes intergouvernementales**

Le Secrétariat a été associé à un grand nombre de négociations intergouvernementales qui ont conduit à la signature de 63 ententes fédérales-provinciales, dont :

- l'Entente Canada-Québec sur la santé intitulée *Fédéralisme asymétrique qui respecte les compétences du Québec* ;
- l'Entente Canada-Québec sur le Régime québécois d'assurance parentale ;
- l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale ;
- l'Entente Canada-Québec visant la participation des personnes handicapées au marché du travail ;
- l'Entente Canada-Québec relative au Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique pour le prolongement de l'autoroute 30 (Volet 1) 2003-2004/2006-2007 ;
- l'Accord Canada-Québec sur le Programme d'aide transitoire à l'industrie (pour le secteur agricole) ;
- l'Entente-cadre entre le Québec et l'Institut canadien d'information sur la santé.

Tableau récapitulatif des diverses interventions du SAIC

	2003-2004	2004-2005
Rencontres intergouvernementales	103	108
Réunions du Conseil de la fédération	1	4
Conférences des premiers ministres	4	2
Ententes fédérales-provinciales signées	51	63
Ententes interprovinciales signées	5	3
Avis donnés aux différents comités ministériels	37	69
Projets d'entente avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral (projets présentés par des organismes publics et approuvés par le ministre)	97	139
TOTAL	293	388

En rapport avec l'indicateur : Stratégies communes développées avec les partenaires pour relever divers défis, dont celui de la santé.

a) Santé

Le SAIC a contribué aux travaux et aux discussions qui ont permis au Conseil de la fédération de jouer un rôle déterminant dans le succès de la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres sur la santé tenue le 16 septembre 2004. Lors de cette conférence, les premiers ministres du Québec et du Canada ont signé l'entente intitulée *Fédéralisme asymétrique qui respecte les compétences du Québec*, entente se fondant, pour la première fois, sur un concept de fédéralisme asymétrique et reconnaissant ainsi la pleine maîtrise d'œuvre du gouvernement du Québec à l'égard de la planification, de l'organisation et de la gestion des services de santé sur son territoire. Les premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont tous reconnu l'existence de cette entente Canada-Québec intervenue dans le cadre de l'accord multilatéral intitulé *Un plan décennal pour consolider les soins de santé*, lui aussi conclu au cours de la rencontre de septembre 2004.

b) Déséquilibre fiscal

Une contribution notable a également été apportée par le SAIC aux travaux du Conseil de la fédération qui ont mené à la décision de ce dernier de mettre sur pied le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal. Le comité examinera l'ensemble de la question du déséquilibre fiscal et proposera au Conseil, d'ici à la fin de l'année 2005, des recommandations quant aux moyens à mettre en œuvre pour corriger ce déséquilibre.

c) Péréquation

Le SAIC a contribué aux travaux visant à appuyer le premier ministre lors de sa participation, le 26 octobre 2004, à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres portant sur la péréquation. Cette rencontre a permis au Québec de réaliser un gain de 2,4 milliards de dollars à ce chapitre pour la période allant de 2004-2005 à 2009-2010.

d) **Commerce intérieur**

Enfin, attestant de l'importance qu'accorde le Québec à l'amélioration des échanges commerciaux au sein de l'espace économique canadien, le Secrétariat a pris une part active à la mise en œuvre du plan de travail sur le commerce intérieur élaboré par le Conseil de la fédération. Le SAIC a assuré, en outre, la coordination des travaux menés par les ministères et organismes touchés par l'une ou l'autre des quinze initiatives prévues dans le plan de travail et il a été, en l'occurrence, responsable de la mise en œuvre de deux des initiatives de ce plan.

En rapport avec l'indicateur : Meilleure coopération interprovinciale.

a) **Ententes interprovinciales**

En 2004-2005, le Québec a conclu trois ententes interprovinciales, dont le Protocole d'entente provincial-territorial sur la réglementation des valeurs mobilières. De plus, au cours de cet exercice, des négociations intenses avec l'Ontario ont été menées en vue de le conclusion d'ententes touchant plusieurs aspects des domaines économique, social et culturel. Des négociations avec le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador ont également été entamées.

b) **Bureaux du Québec**

Le SAIC a terminé sa réflexion sur le mandat des bureaux du Québec au Canada. Les axes d'intervention des bureaux ont été revus de façon à tenir compte de l'évolution de l'environnement politique et institutionnel tant sur les plans canadien que québécois. Les bureaux remplissent aujourd'hui de façon plus dynamique leur rôle de porte-parole du Québec sur leur territoire respectif.

AXE D'INTERVENTION 2

Le suivi et le conseil à l'égard du dossier constitutionnel et des politiques des autres gouvernements quant à leurs incidences sur le Québec

OBJECTIF 2 **Faire un suivi des projets de loi fédéraux ayant des incidences intergouvernementales, sensibiliser et conseiller les ministères concernés afin de permettre au gouvernement d'accomplir les actions jugées nécessaires.**

RÉSULTATS

a) **Politiques intergouvernementales**

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a poursuivi son étude des politiques des autres gouvernements et de leurs incidences sur le Québec. À cet égard, le SAIC a continué ses travaux de veille géopolitique visant à cerner les grands enjeux, tendances et problèmes auxquels le Québec fait face dans le domaine intergouvernemental. La dernière année a été marquée par une élection fédérale, qui a

mene à la formation du premier gouvernement minoritaire en 25 ans et change substantiellement la donne sur le plan des relations fédérales-provinciales.

b) Analyse des projets de loi

Sur le plan constitutionnel, conformément à sa mission de veiller au respect du partage des compétences, le SAIC a procédé à l'analyse des projets de loi fédéraux à l'étude devant le Parlement canadien, ainsi que des politiques fédérales susceptibles de se traduire par des empiétements dans des champs relevant exclusivement du Québec. Le SAIC a aussi procédé à l'étude de la jurisprudence constitutionnelle émanant des tribunaux supérieurs et pouvant présenter un intérêt pour le Québec, s'attardant en particulier aux causes portant sur le partage des compétences ou mettant en jeu les principes sous-jacents du fédéralisme canadien.

c) Interventions du ministre responsable

Le SAIC a apporté son soutien au ministre responsable dans le cadre des allocutions que ce dernier a été invité à prononcer devant diverses tribunes au Canada et à l'étranger. Ces interventions ont notamment visé à mieux faire connaître le Conseil de la fédération, à promouvoir le principe du fédéralisme asymétrique et à défendre la pertinence d'un rôle accru du Québec et des autres provinces sur la scène internationale. Le ministre a aussi participé à la Troisième Conférence internationale sur le fédéralisme (tenue à Bruxelles), lors de laquelle il a traité de l'asymétrie au sein des États fédéraux. Il a également été l'invité de la Commission de Venise, qui souhaitait l'entendre sur les développements récents ayant marqué le fédéralisme canadien.

d) Intégrité du territoire

Le SAIC a continué de veiller, en collaboration avec les autres ministères, à l'intégrité du territoire québécois, notamment dans les dossiers courants de transaction immobilière avec le gouvernement fédéral et dans les dossiers particuliers de transfert d'équipements fédéraux, tels les quais et les ports de plaisance. Le Secrétariat a également participé, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, à l'analyse des différends frontaliers relatifs au golfe du Saint-Laurent (statut et frontières) et aux îles Arctiques bordant son territoire.

e) Autochtones

Le SAIC a été associé aux discussions que le gouvernement du Québec a menées avec le gouvernement fédéral et les diverses nations autochtones réparties sur le territoire du Québec en vue d'en arriver à la conclusion d'ententes sectorielles ou d'ententes sur les revendications autochtones en matière d'autonomie gouvernementale. De concert avec le Secrétariat aux affaires autochtones et les ministères sectoriels concernés, le SAIC a participé activement aux travaux préparatoires à la conférence fédérale-provinciale-territoriale sur les questions autochtones que les premiers ministres prévoient tenir à l'automne 2005.

f) Autres dossiers à incidence intergouvernementale

Au cours de la dernière année, le SAIC a suivi de près les travaux en cours à Ottawa relativement aux réformes susceptibles de comporter d'importantes incidences intergouvernementales, institutionnelles et même constitutionnelles; il s'agit de la réforme du programme de péréquation et des aménagements que le gouvernement fédéral se propose d'apporter au processus de nomination des juges à la Cour suprême.

AXE D'INTERVENTION 3

Le renforcement des rapports de solidarité et de coopération entre le Québec et les communautés acadienne et francophones

OBJECTIF 3 **Favoriser une francophonie canadienne plus unie et plus forte dans laquelle le Québec joue pleinement son rôle.**

RÉSULTATS

a) Forum de la francophonie

Le Forum de la francophonie, qui s'est tenu à Québec les 30 avril, 1er et 2 mai 2004 sur le thème « Une langue qui nous rassemble – un défi qui nous unit », réunissait les représentants du milieu associatif des communautés francophones, ceux du Québec ainsi que ceux des ministères québécois interpellés par la révision de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. À la suite de ces échanges, un comité de suivi, composé d'intervenants représentatifs des communautés francophones, de la société civile québécoise et du SAIC, a entamé une réflexion sur les grandes orientations de cette nouvelle politique. Les travaux relatifs à l'élaboration de la politique et à la création du futur Centre de la francophonie dans les Amériques se poursuivent.

b) Mise en œuvre de la politique

Le SAIC revoit les moyens de mise en œuvre de la future politique de façon non seulement à favoriser l'affermissement des liens entre Québécois et membres des communautés, mais également à permettre qu'un plus grand nombre de projets conjoints voient le jour et qu'ils se révèlent plus structurants à moyen et à long termes.

c) Programmes d'appui à la francophonie

Au total, en 2004-2005, le Québec a accordé 2,25 millions de dollars aux promoteurs de 279 projets dans le cadre du Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés, ainsi que du Programme de coopération interprovinciale.

Programme de soutien financier aux partenariats et au développement des communautés

	Dépenses : 1 684 800 $			
	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre de projets	138	173	171	167

Programme de coopération interprovinciale

	Dépenses : 569 080 $			
	Nombre de projets subventionnés			
	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Coopération culturelle	38	50	35	44
Coopération en éducation	27	43	39	56
Coopération en santé et services sociaux	—	7	5	0
Promotion et diffusion	3	3	5	8
Autres secteurs	—	—	—	2
Coopération institutionnelle	2	2	2	2
TOTAL	70	105	86	112

1 De ce montant, 131 300 $ ont été prélevés pour être versés au Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes à titre de contribution annuelle du Québec.

Note. – La liste des projets réalisés en 2004-2005 est disponible dans le site Web du SAIC, à http://www.saic.gouv.qc.ca/francophonie_et_cooperation.

En rapport avec l'indicateur : Nombre d'activités réalisées pour accroître les échanges et les projets de partenariat entre des organismes québécois et des organismes issus des communautés acadienne et francophones.

Le SAIC a mis sur pied le Comité interministériel sur la francophonie canadienne, formé de sous-ministres adjoints et associés des ministères du gouvernement du Québec. Le comité permettra de donner à la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada sa pleine dimension gouvernementale et de développer de nouvelles initiatives de coopération bilatérale avec les gouvernements des provinces et territoires, et ce, au bénéfice des communautés.

En matière de coopération interprovinciale, le ministre responsable a participé activement à l'ensemble des activités de la Conférence ministérielle sur les affaires francophones (CMAF) qui s'est tenue à Moncton, les 14 et 15 octobre 2004. À cette occasion, il a été convenu de revoir le mandat de la CMAF. Il a aussi été décidé que soit réexaminée la terminologie utilisée en matière de francophonie au sein de la conférence et que soit envisagée la possibilité d'instituer une journée nationale de la francophonie canadienne.

Donnant suite à l'offre que le Québec avait faite aux autres provinces et territoires, à l'occasion de la CMAF de Winnipeg en 2003, de conclure de nouvelles ententes de coopération en matière de francophonie, le SAIC a signé, en 2004-2005, deux nouveaux accords de coopération, l'un avec le Yukon et l'autre avec l'Alberta. L'accord de coopération avec le Yukon touche plusieurs secteurs (culture, économie, éducation, jeunesse, langue française, communications et santé), alors que celui conclu avec l'Alberta porte exclusivement sur différentes formes d'appui à la jeunesse francophone. La conclusion de ces deux nouveaux accords porte à sept le nombre de provinces et territoires avec lesquels le Québec entretient à ce jour des relations bilatérales en matière de francophonie (Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Alberta et Yukon).

Enfin, le Québec a continué de participer à la tenue d'activités favorisant le rapprochement et la concertation, activités réalisées dans le contexte de l'Entente entre la Société Nationale de l'Acadie et le gouvernement du Québec, ainsi que de l'Entente de coopération entre le SAIC et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Partie 5

Résultats relatifs à la Jeunesse

FAITS SAILLANTS

Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ), en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, a effectué le suivi du Plan d'action jeunesse 2002-2005. Le coût total des mesures inscrites à ce plan est estimé à 616 millions de dollars, dont un montant de 237 millions en 2004-2005.

Le Secrétariat s'occupe directement de la réalisation de plusieurs mesures du Plan d'action jeunesse, soit celles concernant les forums jeunesse régionaux, le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, de même que le développement du portail jeunesse *Espace J*.

Le SAJ a coordonné les travaux du Comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008, lesquels serviront à l'élaboration de la stratégie qui prendra le relais du Plan d'action jeunesse 2002-2005.

L'ensemble des mesures énoncées dans le premier plan d'action triennal du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse ont été mises en œuvre au cours de l'année 2004-2005. La très grande majorité des objectifs prévus la première année ont été atteints, sinon dépassés.

ORIENTATION

Assurer la participation pleine et entière des jeunes à la société québécoise

AXE D'INTERVENTION 1

La coordination gouvernementale des priorités jeunesse

OBJECTIF 1 **Assurer, en concertation avec les ministères et organismes, la coordination des dossiers gouvernementaux en matière de jeunesse.**

RÉSULTATS

Le Secrétariat à la jeunesse, en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, a assuré le suivi des mesures du Plan d'action jeunesse 2002-2005.

Le coût de ces mesures, au terme du plan, est estimé à 616 millions de dollars. En août 2004, le SAJ a déposé, pour l'année 2003-2004, un deuxième bilan dans lequel figurent des investissements totalisant 244 millions de dollars. Les ministères et organismes estimaient qu'en 2004-2005 les investissements s'élèveraient à 237 millions de dollars. La réalisation du troisième bilan annuel s'amorcera dès la fin de l'année financière et son dépôt se fera en août 2005.

En matière de collaboration avec les ministères et organismes, le SAJ a maintenu des relations continues avec les principaux ministères concernés par la jeunesse afin d'assurer un suivi approprié des programmes et services destinés à la jeunesse. Plus précisément, il a coordonné les travaux du Comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008.

Le Secrétariat a également participé activement aux comités et groupes de travail interministériels chargés de l'élaboration et du suivi des actions gouvernementales ayant trait à l'éducation, à la santé, à la famille, à l'emploi, à l'action communautaire, aux communautés culturelles, à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à la condition féminine, aux Autochtones, au développement durable, à la culture, au tourisme et à la recherche.

Le Secrétariat a aussi collaboré à des tables de concertation non gouvernementales, notamment le comité des jeunes de la Fédération québécoise des municipalités et le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec.

De plus, le SAJ a produit, à l'intention du Conseil des ministres et des comités ministériels, 50 avis relatifs aux incidences sur la jeunesse des propositions formulées dans les mémoires déposés par les ministères et organismes.

En matière de continuité des services aux jeunes, le SAJ a coopéré à l'élaboration et à la mise en œuvre d'ententes qui contribueront à améliorer la complémentarité et la cohérence des services gouvernementaux, en particulier de ceux qui sont offerts aux jeunes en difficulté.

Pour ce qui est des relations internationales, le SAJ s'est associé au ministère des Relations internationales ainsi qu'à d'autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de collaborer étroitement avec la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports ayant le français en partage (CONFEJES), dont la mission est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SAJ a enfin collaboré à l'organisation du Sommet des régions partenaires de la Deuxième Conférence des chefs de gouvernement. Lors de cette rencontre, il a particulièrement contribué à la tenue de l'atelier Jeunesse. Cet atelier préparatoire à la conférence réunissait des jeunes venant de chacune des régions partenaires.

AXE D'INTERVENTION 2

La mise en œuvre du Plan d'action jeunesse 2002-2005

OBJECTIF 2 Soutenir l'action des forums jeunesse régionaux.

Composés de jeunes engagés dans leur milieu, les forums jeunesse régionaux soutiennent l'action jeunesse en région. Ils travaillent de concert avec les autres acteurs de leur milieu respectif dans le but d'améliorer la situation des jeunes.

RÉSULTATS

Les ententes qui sont en cours d'élaboration ou de réalisation sur des thèmes tels que le décrochage scolaire, l'exode des jeunes ou la prévention du suicide témoignent des efforts consentis par les forums jeunesse en ces matières.

Les forums jeunesse ont reçu une subvention du SAJ de 2,9 millions de dollars pour couvrir leurs frais de fonctionnement. De plus, le SAJ a provisionné le Fonds régional d'investissement jeunesse d'une somme de 10 millions de dollars.

OBJECTIF 3 Mettre en œuvre le plan d'action triennal du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse[1].

RÉSULTATS

Le premier ministre a rendu public, le 17 février 2004, le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse. Au cours de l'année 2004-2005, l'ensemble des mesures énoncées dans le premier plan d'action triennal ont été mises en œuvre. La très grande majorité des objectifs prévus la première année du plan d'action ont été atteints, sinon dépassés.

L'une des mesures qui figure parmi les plus importantes du Défi a donné lieu, en 2004-2005, à la mise sur pied d'un réseau de 86 agents de sensibilisation chargés de promouvoir l'entrepreneuriat collectif et individuel sur l'ensemble du territoire québécois. Ces agents contribuent à la réalisation de plusieurs mesures, tout en assurant la mobilisation des ressources les plus dynamiques du milieu et leur engagement dans le développement de la culture entrepreneuriale.

1. Objectif modifié.

Des quelque 21 millions de dollars prévus pour la réalisation du premier plan d'action triennal, 3,25 millions y furent consacrés en 2004-2005.

OBJECTIF 4 **Développer le portail jeunesse *Espace J*[1].**

Le portail jeunesse *Espace J* constitue une porte d'entrée sur une information jeunesse complète. Celle-ci, qu'elle soit gouvernementale ou non, est d'intérêt national, régional ou local.

RÉSULTATS

Depuis décembre 2003, le développement du portail jeunesse s'insert dans le contexte du déploiement du projet de gouvernement en ligne. Jusqu'à cette date, le SAJ devait être indépendant et élaborer sa propre infrastructure technologique. À la suite de quelques rencontres avec des représentants du Secrétariat du Conseil du trésor, le SAJ s'est joint au développement du nouveau portail gouvernemental de services, géré par le Bureau pour le développement du gouvernement électronique.

1. Nouvel objectif.

Partie 6

Résultats relatifs à la Réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information

FAITS SAILLANTS

Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a terminé ses travaux en vue de la présentation du plan global de réforme des institutions démocratiques, conformément aux axes définis par le premier ministre lors du discours d'ouverture de la 37e législature, à savoir :

- la révision du mode de scrutin ;
- la révision de la *Loi électorale* afin de favoriser l'exercice du droit de vote ;
- la réforme parlementaire.

Les deux premiers axes énumérés plus haut se trouvent dans l'avant-projet de loi remplaçant la *Loi électorale*, lequel a été présenté à l'Assemblée nationale en décembre 2004. L'avant-projet comprend les dispositions relatives à l'implantation d'un mode de scrutin proportionnel mixte, ainsi que des dispositions permettant de lever certains obstacles à l'exercice du droit de vote, dans la foulée du rapport présenté par le Directeur général des élections.

Le Secrétariat a aussi produit un projet de réforme parlementaire, déposé à l'Assemblée nationale en juin 2004. Le projet comprend 140 propositions destinées à accroître la participation des citoyens à la vie parlementaire, à revaloriser le rôle des députés, à moderniser le fonctionnement de l'Assemblée nationale et à redéfinir les rapports entre les pouvoirs exécutif et législatif.

Par ailleurs, en 2004-2005, les travaux de révision de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* se sont poursuivis. Le projet de loi 86, Loi modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*, a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2004, à la suite du rapport unanime de la Commission de la culture présenté en mai 2004.

ORIENTATION 1

Contribuer à rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques

La présentation de propositions concrètes de réforme des institutions démocratiques, conformément aux axes définis par le premier ministre, constitue la première étape dans la poursuite de l'orientation du gouvernement qui vise à rétablir la confiance de la population envers ses institutions.

Cette étape a été franchie au cours de l'année 2004-2005. À la suite de la présentation des propositions, s'amorcera un processus d'échanges et de débats entre parlementaires, entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif et entre les citoyens et leurs représentants élus. Les discussions permettront de bonifier les mesures mises en avant. Le processus de consultation lui-même, qui prend appui sur les échanges directs entre les citoyens et les élus, contribuera à revaloriser les institutions démocratiques en général et l'institution parlementaire en particulier.

AXE D'INTERVENTION 1

Soutenir le ministre dans la réalisation de réformes en vue d'améliorer la vie démocratique au Québec

OBJECTIF 1 **Proposer un nouveau mode de scrutin afin que la composition de l'Assemblée nationale reflète plus fidèlement le vote exprimé par les électeurs.**

RÉSULTATS

Le 15 décembre 2004, lorsqu'il a déposé à l'Assemblée nationale l'avant-projet de loi remplaçant la *Loi électorale*, le ministre responsable a fait connaître la proposition gouvernementale de révision du mode de scrutin. Le projet du gouvernement, qui préconise un mode de scrutin appelé « proportionnelle mixte », introduit des éléments de proportionnalité afin de corriger les distorsions que le mode de scrutin actuel entraîne de façon structurelle entre les voix exprimées en faveur des candidats des partis politiques et les sièges obtenus. De plus, l'avant-projet de loi comprend des mesures financières incitatives visant à accroître la représentation des femmes et des communautés culturelles à l'Assemblée nationale.

La publication de l'avant-projet de loi fut accompagnée d'un ensemble de documents et de fiches explicatives destinés à informer les citoyens sur les travaux de recherche et d'analyse étayant la proposition gouvernementale et sur la nature des modalités retenues.

OBJECTIF 2 **Procéder à une refonte de la *Loi électorale* afin de favoriser l'exercice du droit de vote.**

RÉSULTATS

L'avant-projet de loi déposé en décembre dernier propose une refonte complète de la *Loi électorale*. Outre les dispositions portant sur le nouveau mode de scrutin, l'avant-projet comprend un ensemble de mesures favorisant l'exercice du droit de vote, mesures proposées par le Directeur général des élections dans son rapport d'avril 2004. La refonte de la *Loi électorale* permet, par la même occasion, de consolider et de moderniser ce texte législatif fondamental, modifié à quelque 26 reprises depuis la dernière refonte qui, elle, remonte à 1989.

OBJECTIF 3 **Proposer une réforme parlementaire visant à accroître la participation des citoyens et à valoriser le rôle des députés.**

RÉSULTATS

Un projet de réforme parlementaire, intitulé *Cahier des propositions*, a été déposé à l'Assemblée nationale, le 10 juin 2004. Ce document, qui présente 140 propositions, traite de quatre grands thèmes : l'accroissement de la participation des citoyens aux travaux parlementaires, la valorisation du rôle des députés, la modernisation du fonctionnement de l'Assemblée nationale et la redéfinition du rapport entre le Parlement et le gouvernement. Le projet a été soumis à la Sous-commission permanente de la réforme parlementaire.

Par ailleurs, dans la foulée de la présentation du *Cahier des propositions*, le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques (SRID) a apporté son soutien au Comité sur l'éthique et la déontologie parlementaires et contribue aux travaux du Comité parlementaire sur la conciliation travail-famille. Le Secrétariat apporte aussi son soutien au ministre responsable à l'occasion des travaux de la sous-commission.

OBJECTIF 4 **Proposer un plan de communication adapté au projet de réforme global des institutions démocratiques et à chacun de ses axes.**

RÉSULTATS

De concert avec le Secrétariat à la communication gouvernementale, le SRID a élaboré deux plans de communication : l'un portant sur le projet de réforme parlementaire, l'autre sur la révision du mode de scrutin et son corollaire, la refonte de la *Loi électorale*.

1. Devenu depuis lors le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information.

AXE D'INTERVENTION 2

S'informer sur les projets de réforme ailleurs au Canada et informer sur le projet du gouvernement du Québec

OBJECTIF 5 **Assurer une veille sur les projets de réforme ailleurs au Canada.**

RÉSULTATS

Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information voit à suivre l'état d'avancement des travaux entrepris par les différentes administrations engagées dans un projet de réforme des institutions démocratiques, notamment :

- la Colombie-Britannique, où un référendum sur la réforme électorale proposée par l'Assemblée citoyenne doit se tenir le 17 mai 2005 ;
- l'Ontario, où le projet de renouveau démocratique a entraîné la présentation de plusieurs projets de loi ;
- le Nouveau-Brunswick, où le gouvernement étudie le rapport déposé par la Commission législative ;
- l'Île-du-Prince-Édouard, où une commission a été nommée pour proposer un nouveau mode de scrutin et voir à la tenue d'un référendum sur cette question ;
- le gouvernement fédéral, où le Comité des procédures et des affaires de la Chambre des Communes examine les meilleures façons de consulter les citoyens sur la réforme éventuelle des institutions et du mode de scrutin.

Par ailleurs, le Secrétariat a participé à différentes activités à l'échelle canadienne afin de présenter les travaux en cours, entre autres au forum du Conseil national intitulé *Traverser les frontières* et à différents colloques en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

ORIENTATION 2

Fournir une expertise de qualité pour la prise de décision du gouvernement

Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information est appelé à seconder le ministère du Conseil exécutif dans ses fonctions de conseil et d'assistance à la prise de décision. Il s'est penché sur certains projets gouvernementaux pour lesquels on a sollicité son avis.

AXE D'INTERVENTION
Une expertise pertinente et opportune

OBJECTIF 6 **Fournir le soutien approprié, en temps opportun, aux instances gouvernementales pour leur permettre de prendre les décisions judicieuses.**

RÉSULTATS

En 2004-2005, le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a été appelé à donner son avis au Conseil des ministres et à collaborer avec différents comités ministériels et certains ministères en ce qui touche :

- le projet de loi instituant le Centre de services administratifs, piloté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor ;
- le projet de loi concernant la dissolution de la Commission municipale du Québec, piloté par le ministre des Affaires municipales, du Loisir et du Sport ;
- les propositions de modifications législatives en matières municipales, présentées par le ministère des Affaires municipales, du Loisir et du Sport ;
- le comité directeur et le groupe de travail sur la cyberdémocratie, pilotés par le Secrétariat du Conseil du trésor, dans le cadre du projet de gouvernement en ligne ;
- les modifications au projet de loi modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, la *Charte des droits et libertés de la personne*, le *Code des professions* et d'autres dispositions législatives proposées par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration[1].

De plus, depuis la création de la Direction du soutien à l'accès à l'information et protection des renseignements personnels, le Secrétariat est appelé à donner son avis de manière régulière sur des sujets touchant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

ORIENTATION 3

Faciliter l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels

Procéder à la révision quinquennale de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en actualisant les droits d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels.

1. Maintenant le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

AXE D'INTERVENTION 1

Procéder à la révision de la législation

OBJECTIF 7

Actualiser les mesures favorisant l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels.

RÉSULTATS

Le processus de révision quinquennale a débuté en décembre 2002 avec le dépôt du rapport de la Commission d'accès à l'information (CAI) intitulé *Une réforme de l'accès à l'information : le choix de la transparence*. Par la suite, dans le cadre d'une commission parlementaire, le rapport de la CAI a fait l'objet d'une consultation générale et d'auditions publiques, du 25 septembre au 30 octobre 2003. S'en est suivi le rapport de la Commission de la culture, déposé à l'Assemblée nationale le 12 mai 2004.

Le projet de loi 86, Loi modifiant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*, donne suite au rapport de la Commission de la culture. Il a été déposé à l'Assemblée nationale le 16 décembre 2004. Ce projet vise trois objectifs : la diffusion systématique de l'information publique, la protection des renseignements personnels et la modification du fonctionnement de la Commission d'accès à l'information.

AXE D'INTERVENTION 2

Soutenir les ministères et organismes dans l'application de la législation

OBJECTIF 8

Accroître la connaissance des principes et des règles en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels dans les ministères et les organismes.

RÉSULTATS

En 2004-2005, les actions ont porté sur le soutien aux ministères et aux organismes dans l'application de la loi sur l'accès à l'information en assurant, notamment, la coordination et le suivi du Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels, adopté en mai 1999.

Cinq rencontres ont été tenues dans le cadre de l'animation du réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes gouvernementaux.

Des bulletins d'information traitant de certaines questions relatives à l'accès à l'information ou à la protection des renseignements personnels ont été diffusés et des outils ont été rendus publics, soit :

- une application informatique de la gestion et du suivi des demandes d'accès ;
- un guide sur la reddition des comptes ;
- un projet d'aide-mémoire sur la communication aux élus, par les ministères et organismes, des renseignements personnels.

En outre, certaines activités ont visé plus précisément à soutenir l'action des ministères et organismes en matière de protection des renseignements personnels relativement à la prestation électronique de services. Il faut, à cet égard, mentionner :

- la diffusion du *Modèle de pratiques de protection des renseignements personnels dans le contexte du développement des systèmes d'information par les ministères et les organismes* ;
- la mise au point d'un outil d'analyse et de gestion des risques touchant la protection des renseignements personnels ;
- la participation active aux travaux menés par le Secrétariat du Conseil du trésor en matière de sécurité de l'information.

Partie 7

Utilisation des ressources

Ressources humaines

Évolution de l'effectif autorisé

Le 31 mars 2005, le Ministère comptait un effectif autorisé de 436 employés, comparativement à 434, le 31 mars 2004.

Effectif autorisé au 31 mars 2005

Secteur	Effectif
Programme 2	
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	241
Programme 3	
Affaires intergouvernementales canadiennes	73
Programme 4	
Affaires autochtones	50
Programme 5	
Jeunesse	37
Programme 6	
Réforme des institutions démocratiques	9
Total partiel	410
Autre effectif	
Recruté localement (bureaux du Québec au Canada)	25
Occasionnel	1
Total partiel	26
Total de l'effectif autorisé	436

Embauche

a) Renseignements généraux

Le Ministère a procédé, en 2004-2005, à l'embauche de 55 personnes, soit 26 occasionnels, 18 étudiants, 10 stagiaires et une personne nommée à titre temporaire.

b) Embauche des communautés culturelles, des Autochtones et des anglophones (cible gouvernementale de 25 %)

Il faut noter le taux d'embauche des communautés culturelles, qui a été de 20 %, soit 11 personnes sur un total de 55. Il se situe à 11,5 % pour les occasionnels, à 39,9 % pour les étudiants et à 10 % pour les stagiaires.

Il n'y a eu aucune embauche de personnel, permanent ou temporaire, chez les différents groupes mentionnés ci-dessus.

Représentativité

a) Membres des communautés culturelles, Autochtones et anglophones (cible gouvernementale de 9%)

Globalement, le taux de représentation de ces communautés au sein du Ministère se situe à 2,4% (10 personnes).

b) Personnes handicapées (cible gouvernementale de 2%)

Le taux de représentation de ce groupe au sein du Ministère est de 0,7% (3 personnes).

c) Femmes

Le taux de représentation des femmes à l'intérieur du Ministère s'élève à 55% et se répartit comme suit :

Personnel d'encadrement : 23,6%

Personnel professionnel : 46,2%

Personnel technicien : 76,4%

Personnel de bureau : 88,0%

Développement des ressources humaines

En 2004-2005, le Ministère a investi 382 927 dollars dans le cadre de son programme de développement des ressources humaines, comparativement à 427915 dollars en 2003-2004. Au total, 737 jours-personnes ont été consacrés à la formation, au perfectionnement et à diverses activités de développement. La somme investie dans le programme correspond à 1,23% de la masse salariale du Ministère. Elle est donc supérieure à l'objectif de 1% fixé par le gouvernement en matière de formation, ce qui témoigne de l'engagement constant du Ministère au regard du développement du personnel.

Les activités de développement ont été axées principalement sur la gestion des ressources humaines, la communication orale et écrite, tant en français qu'en anglais, la bureautique et l'informatique. Le Ministère offre également au nouveau personnel des sessions d'accueil et d'information relatives aux particularités de son organisation et aux responsabilités qui lui sont dévolues.

Santé et sécurité au travail

En 2004-2005, le Ministère a relevé cinq cas d'accident ou de maladie professionnelle, soit un de moins qu'en 2003-2004. Par ailleurs, le Ministère a effectué son propre bilan relativement aux moyens qu'il a mis en avant afin de mettre à jour la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise et, par la suite, de mettre en œuvre, le cas échéant, les actions appropriées. Les moyens déjà instaurés ont trait notamment à des mesures d'ergonomie, à des campagnes de vaccination et à une meilleure gestion des absences.

Programme d'aide aux employées et employés

Le Programme d'aide aux employées et employés vise à soutenir les personnes aux prises avec des problèmes susceptibles d'avoir un impact sur leur santé psychologique et, par voie de conséquence, d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail.

En 2004-2005, 35 personnes y ont eu recours, soit le même nombre qu'en 2003-2004. Pour offrir ce service, la Direction des ressources humaines, financières et matérielles a fait appel à des spécialistes du Ministère ou de l'extérieur de celui-ci.

Élaboration de la politique ministérielle sur le harcèlement

À la suite des changements apportés à la *Loi sur les normes du travail*, le Ministère s'est doté d'une politique visant à contrer le harcèlement au travail, laquelle a vu le jour en septembre 2004. Un programme de formation et d'information a été présenté à plus de 30 % des membres du personnel, dont 50 % étaient gestionnaires. Depuis la mise en application de la politique, la Direction des ressources humaines, financières et matérielles répond régulièrement aux diverses questions portant sur le sujet et s'assure que le Ministère fait tout en son pouvoir pour prévenir le harcèlement au travail.

Gestion prévisionnelle de la main d'œuvre

À la suite du dépôt du Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007 par la présidente du Conseil du trésor, le Ministère procède à la planification pluriannuelle de sa main-d'œuvre pour les années 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008. Le Ministère a encouragé l'ensemble de ses unités à participer au processus de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (GPMO). Il a offert à ses gestionnaires et à ses répondants ministériels des rencontres de façon à les informer sur la GPMO et à les associer à cet exercice. Il a enfin établi les prévisions relatives aux départs du personnel et au renouvellement de l'effectif pour la période 2005-2008.

Ressources financières

Crédits

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du Ministère s'applique aux six programmes suivants :

Programme 1 : *Cabinet du lieutenant-gouverneur*

Programme 2 : *Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif*

Programme 3 : *Affaires intergouvernementales canadiennes*

Programme 4 : *Affaires autochtones*

Programme 5 : *Jeunesse*

Programme 6 : *Réforme des institutions démocratiques*

Le **programme 1** *(Cabinet du lieutenant-gouverneur)* comprend les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Le **programme 2** *(Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif)* regroupe les crédits visant à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le **programme 3** *(Affaires intergouvernementales canadiennes)* comprend les crédits nécessaires à la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le **programme 4** *(Affaires autochtones)* regroupe les crédits visant à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Le **programme 5** *(Jeunesse)* regroupe les crédits du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) ainsi que ceux du Secrétariat à la jeunesse.

Les crédits du Secrétariat à la jeunesse visent notamment à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, la mise en œuvre et le suivi des engagements gouvernementaux à l'égard de la jeunesse et les services d'information qui s'adressent aux jeunes.

Le **programme 6** *(Réforme des institutions démocratiques)* inclut les crédits permettant de favoriser l'application de diverses lois de nature parlementaire et électorale et de donner suite aux décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques.

Dépenses

Le tableau ci-dessous présente les dépenses probables de 2004-2005 et les dépenses réelles de 2003-2004 pour les activités qui relèvent du ministère du Conseil exécutif.

Dépenses du ministère du Conseil exécutif

Programme	Dépenses[1] probables 2004-2005 (000 $)	Dépenses réelles 2003-2004 (000 $)
Programme 1 *Cabinet du lieutenant-gouverneur*	964,8	1 029,6
Programme 2 *Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif*	38 300,0	38 537,8
Programme 3 *Affaires intergouvernementales canadiennes*	10 508,4	11 868,1
Programme 4 *Affaires autochtones*	138 301,9	77 507,9
Programme 5 *Jeunesse*	18 553,6	11 557,5
Programme 6 *Réforme des institutions démocratiques*	1 179,9	1 247,0
TOTAL	207 808,6	141 747,9
Investissements	430,8	501,5

1. Estimation selon les données les plus récentes.

Au programme 4, les ententes avec les nations crie et inuite ont occasionné une augmentation des dépenses de 33,2 millions de dollars. De plus, le financement global de l'Administration régionale Kativik, à compter du 1er avril 2004, a entraîné une augmentation des dépenses de l'ordre de 27,4 millions de dollars, dépenses qui étaient auparavant assumées par différents ministères.

En ce qui concerne le programme 5, l'augmentation des dépenses de 7 millions de dollars s'explique principalement par le financement d'actions sectorielles, locales et régionales, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse.

Ressources matérielles

Au cours de l'année 2004-2005, des travaux d'aménagement ont eu lieu dans les locaux du Secrétariat des forums, à Québec et à Montréal, ainsi que d'autres réaménagements mineurs dans les locaux du Ministère.

L'équipe des ressources matérielles a aussi offert ses services habituels de courrier, messagerie, approvisionnement, aménagement et télécommunications. Au chapitre des télécommunications, l'installation de quatre nouvelles consoles téléphoniques est à signaler. La Direction des ressources humaines, financières et matérielles a également poursuivi ses activités d'interlocutrice du Ministère auprès de la Société immobilière du Québec.

Ressources informationnelles

En plus de l'accès du personnel à des outils et à des systèmes d'information répondant à ses besoins, le Ministère a assuré, au cours de l'année 2004-2005, la consolidation des technologies qui soutiennent tout autant sa mission d'affaires que ses opérations courantes. Des efforts importants ont été consacrés à la sécurité de l'information numérique ministérielle. Les mécanismes de sécurité ont été revus afin de répondre aux recommandations formulées en 2003-2004. Une attention particulière a été portée à la sensibilisation du personnel et à la mise en œuvre de mesures favorisant l'utilisation sécuritaire et éthique des technologies de l'information.

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le Ministère a également introduit dans son environnement des technologies sans fil afin de répondre aux besoins de mobilité du personnel. Le déploiement de ces technologies a été effectué dans le plus grand respect de la confidentialité de l'information qui y transite.

Enfin, le Ministère a poursuivi ses efforts en matière de gestion intégrée des documents afin d'améliorer de façon directe la gestion de l'information, pilier principal de sa mission. La numérisation des décrets et des mémoires soumis au Conseil des ministres, la numérisation de la correspondance adressée au premier ministre et le transfert, sur support électronique, de microfiches et microfilms permettent désormais à un plus grand nombre d'employés d'accéder directement et en temps opportun à l'information dont ils ont besoin.

Partie 8

Autres éléments de bilan

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Plan d'action gouvernemental sur la protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du ministère du Conseil exécutif a assuré, sur une base régulière, un rôle de conseil auprès des unités du Ministère en leur prodiguant des avis notamment sur la circulation interne des renseignements personnels et sur le contenu de certains formulaires afin de limiter à l'essentiel la collecte des renseignements personnels.

Priorités d'action pour l'année 2005-2006

Le ministère du Conseil exécutif entend poursuivre auprès de son personnel ses efforts de sensibilisation aux enjeux et obligations liés à la protection des renseignements personnels.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2004-2005 et en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, quelque 93 demandes d'accès à des documents ont été traitées par le responsable de l'accès du Ministère. Cinquante-deux (52) demandeurs ont reçu une réponse favorable et 4 ont été dirigés vers un autre ministère ou organisme, leurs demandes relevant davantage de la compétence de ces derniers. Vingt-trois (23) demandes ont fait l'objet d'un refus total ou partiel, 14 n'ont pu être menées à terme, le Ministère ne détenant aucun document relatif à celles-ci, et une autre a fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information. Au cours de la même période, le Ministère a eu à se présenter deux fois devant la Commission pour défendre sa position dans un dossier de révision.

Au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, 10 demandes d'accès ont été traitées par le responsable de l'accès à l'information du Secrétariat. Sept (7) d'entre elles ont reçu une réponse favorable et une a été accueillie en partie. Aucune n'a fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Recommandations du Vérificateur général relatives au développement durable au gouvernement du Québec

Dans son rapport de juin 2004, le Vérificateur général consacrait un chapitre au développement durable au gouvernement du Québec et recommandait, notamment, à ce dernier de fournir un encadrement général aux ministères et organismes en matière de développement durable. À la suite de cette recommandation, le gouvernement confiait la coordination de ce dossier au nouveau ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

En novembre 2004, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soumettait à la consultation publique le Plan de développement durable du Québec. Un avant-projet de loi était également déposé à l'Assemblée nationale dans le but d'instaurer, au sein de l'administration publique, un cadre officiel de gouvernance en ce domaine. Un poste de commissaire au développement durable y est aussi proposé afin d'assurer la vérification des actions des ministères en ce domaine.

***a)* Développement durable et planification stratégique**

Avec la diffusion, en mars 2004, de son document *Briller parmi les meilleurs*, le gouvernement confirme, par sa troisième orientation « Réaliser le plein potentiel économique du Québec, dans une perspective de développement durable », la prépondérance qu'il accorde au développement durable.

En matière de planification stratégique, dans les lignes directrices ainsi que dans les diverses rencontres organisées à cette fin, les ministères et organismes ont été priés d'ancrer leur planification dans la vision et les priorités d'action gouvernementales et d'ainsi s'arrimer au plan du gouvernement *Briller parmi les meilleurs*.

***b)* Développement durable et vigie**

De même, le Réseau de veille gouvernemental a été invité à mettre l'accent sur les orientations gouvernementales du document *Briller parmi les meilleurs*. Ainsi, depuis mars 2003, le Réseau de veille a produit plus de 154 documents s'intéressant à cette question, soit 13,67 % de la production des documents de veille. En somme, un document sur sept traite du développement durable, l'une des sept orientations du gouvernement.

Politique linguistique

Le Ministère voit au respect des dispositions de sa politique linguistique. À cette fin et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il s'est assuré de répondre aux questions des membres du personnel relatives aux clauses de la politique. Il a de plus fourni aux diverses unités du Ministère les conseils linguistiques utiles et veille à la révision linguistique des textes ministériels de grande diffusion.

Utilisation du français dans les technologies de l'information

Le Ministère voit au respect des dispositions de la Politique gouvernementale d'utilisation du français dans les technologies de l'information. Les communications entre l'Administration et les citoyens respectent toutes les exigences de la langue française. Le français est utilisé dans tous les postes de travail et, lorsque cela est possible, par les spécialistes des technologies de l'information.

Annexes

Annexe 1

Composition des comités ministériels permanents

Comité des priorités

Le premier ministre, qui en assume la présidence.

Le vice-premier ministre et ministre de la Sécurité publique, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre des Finances.

La présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale.

Le président du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable.

Le président du Comité de législation.

La présidente du Comité ministériel à la décentralisation et aux régions.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

La ministre responsable de la région de Montréal.

Comité de législation

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui en assume la présidence.

Le ministre de la Justice, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre de la Sécurité publique.

Le ministre du Revenu.

Le ministre du Travail.

Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, qui en assume la présidence.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui en assume la vice-présidence.

Le ministre de la Sécurité publique.

Le ministre des Finances.

Le ministre de la Justice.

La ministre de la Culture et des Communications.

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Le ministre du Travail.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Le ministre délégué aux Affaires autochtones.

Le ministre délégué au Gouvernement en ligne.

La ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministériels.

Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, qui en assume la présidence.

Le ministre des Finances, qui en assume la vice-présidence.

La ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Le ministre des Transports.

La ministre des Affaires municipales et des Régions.

Le ministre des Services gouvernementaux.

Le ministre du Revenu.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La ministre du Tourisme.

La ministre déléguée aux Transports.

Le ministre délégué aux Affaires autochtones.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministériels.

Comité ministériel à la décentralisation et aux régions

La ministre des Affaires municipales et des Régions, et ministre responsable de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, qui en assume la présidence.

La ministre responsable de la région de la Mauricie, qui en assume la vice-présidence.

La ministre responsable de la région de l'Estrie.

Le ministre responsable de la région du Centre-du-Québec.

La ministre responsable de la région de Montréal.

Le ministre responsable de la région de la Montérégie.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Côte-Nord.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

La ministre du Tourisme et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La ministre responsable de la région de Laval.

Le ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Le ministre responsable de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière.

La ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec.

Le ministre des Finances.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus des députés ministériels.

Annexe 2

Déclaration de services aux citoyens

Rappel des engagements au regard des dossiers de la jeunesse et des affaires autochtones

Nos engagements à l'égard de nos services

Lorsque vous vous présentez à nos bureaux ou que vous communiquez avec nous, vous pouvez, dès cet instant, compter sur nous pour :

Des services accessibles

- Nous vous accueillons et répondons à vos demandes d'information du lundi au vendredi, aux heures de bureau habituelles, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- En dehors des heures de bureau habituelles, nous accueillons vos messages et vos demandes d'information sur boîtes vocales, par télécopieur ou par courriel, et nous vous assurons d'une première réponse au plus tard au cours du jour ouvrable suivant la réception de votre communication.
- Nous maintenons à jour notre site Web.

Des services courtois et personnalisés

- Dès le premier contact avec vous, nous nous faisons un devoir de nous présenter, de vous écouter avec attention et de vous traiter avec ouverture d'esprit, compréhension et respect.
- Nous vous guidons dans la façon de présenter votre demande ou votre dossier.

Des services fiables et de qualité

- Les renseignements que nous vous fournissons sont exacts, complets et présentés dans un langage clair.
- Nous traitons votre demande ou votre dossier avec impartialité, avec équité et en toute confidentialité.
- Nous vous dirigeons vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs tant au Ministère que dans les autres ministères et organismes du gouvernement.

Nous voulons continuer d'améliorer nos services

Pour mieux évaluer la qualité de nos services et apporter les correctifs utiles :

- Nous vérifions régulièrement auprès de vous si le service reçu a répondu à vos attentes.
- Nous accueillons avec plaisir vos commentaires et suggestions.

Pour vos commentaires et suggestions au sujet de nos services

Secrétariat aux affaires autochtones
Téléphone : (418) 643-3166
Courriel : saa@mce.gouv.qc.ca

Secrétariat à la jeunesse
Téléphone : (418) 643-8864 ou 1 800 463-5306
Courriel : secjeunesse@mce.gouv.qc.ca

Annexe 3

Organigramme du ministère du Conseil exécutif

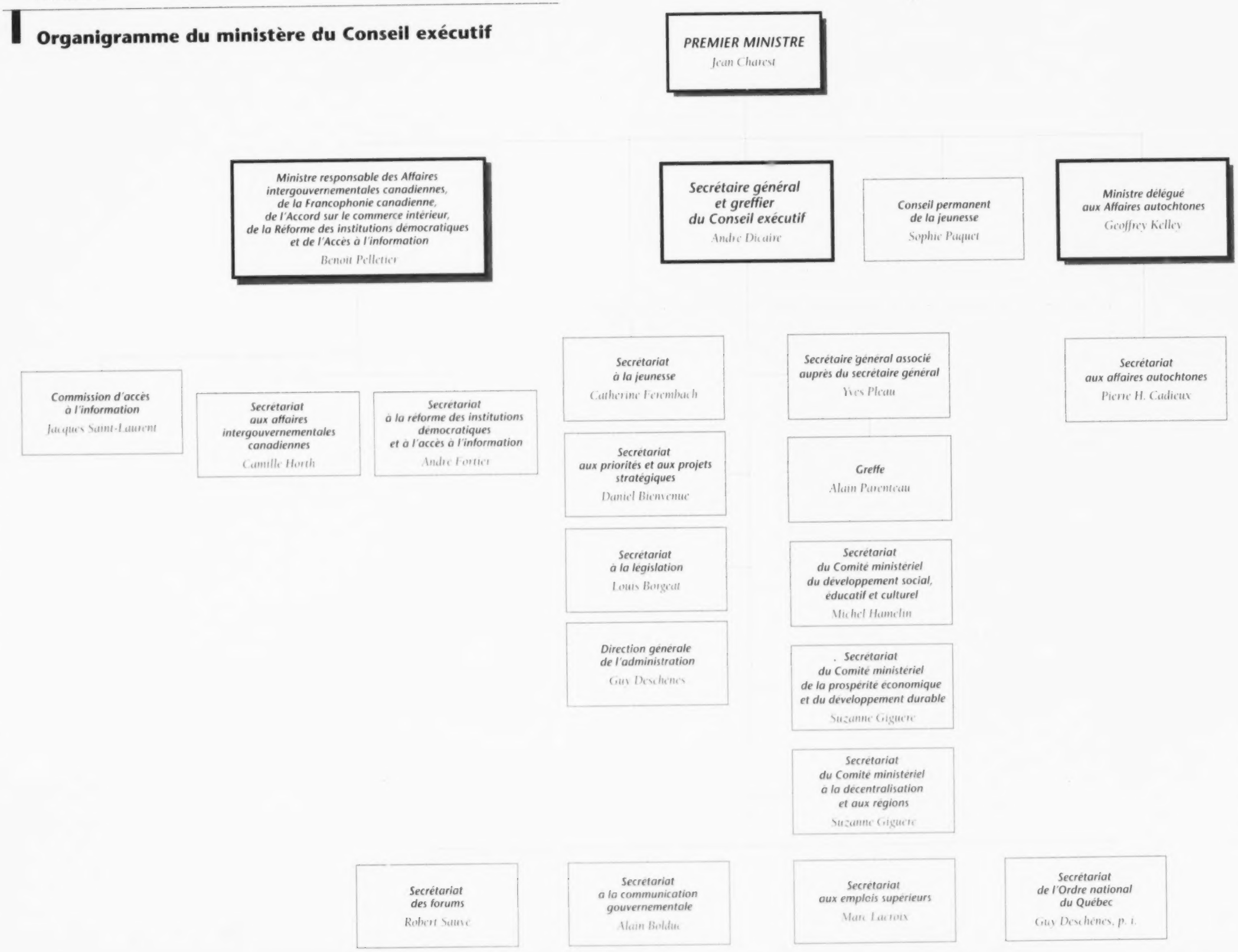

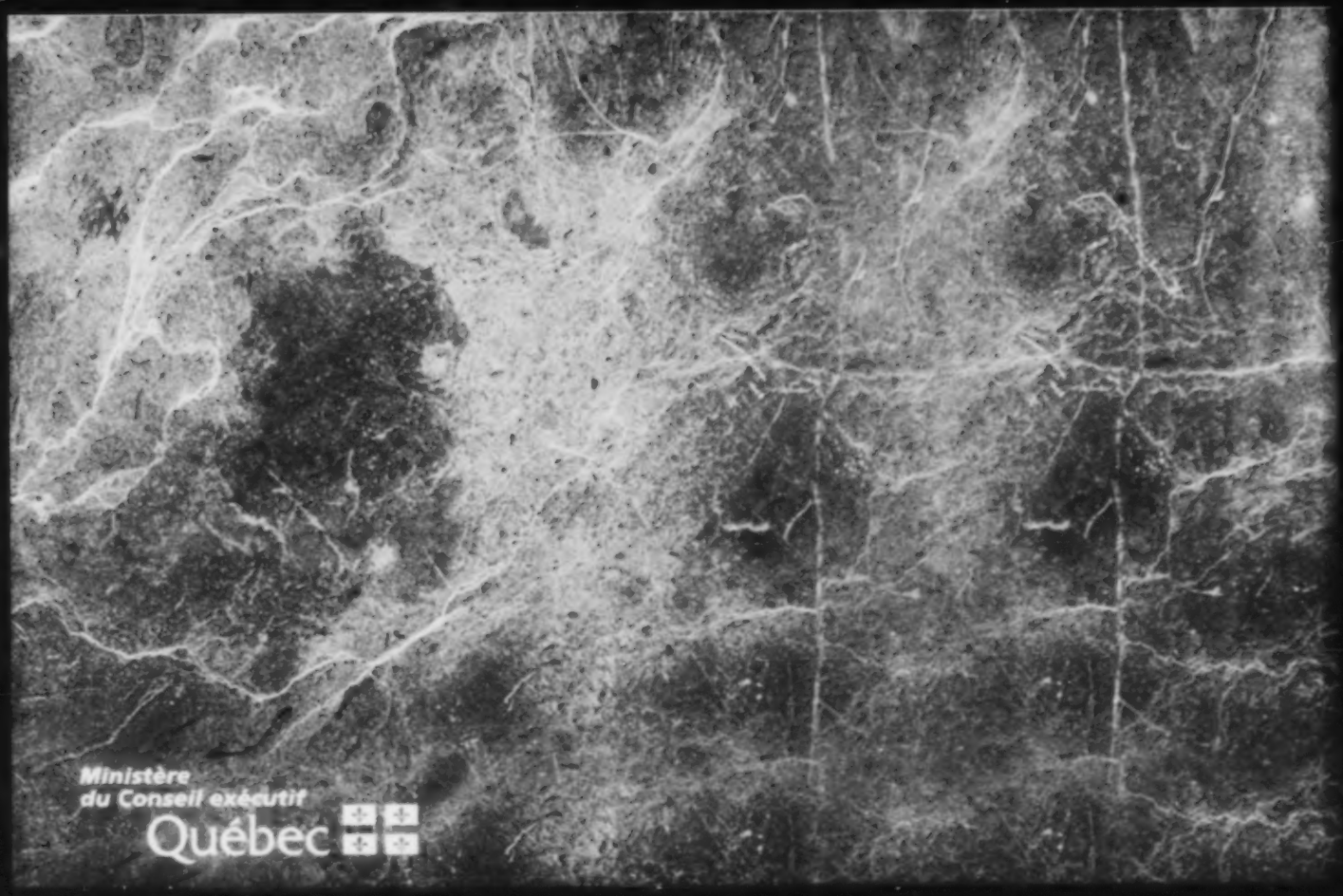
Ministère
du Conseil exécutif
Québec